



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA
COMMUNE DE
SORGUES**

N° 4

OCTOBRE – NOVEMBRE - DECEMBRE 2017

AVIS AUX LECTEURS



**L'intégralité de ces documents est disponible auprès des
services**

Concernés.

POUR VALOIR CE QUE DE DROIT

SOMMAIRE :

I - ACTES ADMINISTRATIFS :

- **Séance du Conseil Municipal du 26 octobre 2017** p 4
- **Séance du Conseil Municipal du 23 novembre 2017** p 12
- **Séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2017** p 20
- **Extrait du registre des délibérations concernant les modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme** p 32

II – ARRETES :

- **Liste des Arrêtés des mois d'octobre, novembre et décembre 2017** p 35

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 26 OCTOBRE 2017

Présents : S. GARCIA – S. FERRARO – V. MURZILLI – C. PEPIN – R. PETIT – F. THOMAS – S. SOLER – C. RIOU – I. APPRIOU – J. GRAU – E. ROCA – D. RENASSIA – J. F. LAPORTE – P. DUPUY – M. NIQUE – T. ROUX – M. PEREZ – A. LAHRIFI – G. GERENT – G. ENDERLIN – C. MATHIEU – V. POINT

Excusés : R. PATURAUX – V. JULLIEN

Absents : A.M. KOVACEVIC – ST FERRARO

Représentés par pouvoir : T. LAGNEAU – A. MILON – D. DESFOUR – S. LAGNEAU – V. TORMO – P. COURTIER – E. CATILLON

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article 53 de la Loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la désignation d'une secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal : A. LAHRIFI ayant obtenu l'Unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elles ont acceptées.

- Approbation du procès-verbal du 28 septembre 2017
Adopté à l'unanimité

1

M. LE MAIRE REND COMPTE DES DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

2017 07 01 : signature d'une convention entre la ville de Sorgues et un groupe d'habitants du quartier de Chaffunes et Générat pour l'organisation d'une kermesse sur Establet dans le cadre du fonds de participation des habitants. La participation de la commune via le dispositif du fonds de participation des habitants s'élève à un montant maximum de 500 €

2017 07 02 : signature d'une convention entre la ville de Sorgues et un groupe d'habitants du quartier de Chaffunes pour l'organisation d'une kermesse sur Générat dans le cadre du fonds de participation des habitants. La participation de la commune via le dispositif du fonds de participation des habitants s'élève à un montant de 500 €

2017 07 03 : signature d'une convention entre la ville de Sorgues et un groupe d'habitants du quartier de Chaffunes et Générat pour l'organisation d'un tournoi Foot, dans le cadre du fonds de participation des habitants. La participation de la commune via le dispositif du fonds de participation des habitants s'élève à un montant maximum de 400 €

2017 07 04 : signature d'une convention entre la ville de Sorgues et un groupe d'habitants du quartier de Chaffunes et Générat pour l'organisation d'un tournoi FIFA dans le cadre du fonds de participation des habitants. La participation de la commune via le dispositif du fonds de participation des habitants s'élève à un montant maximum de 150 €

2017 07 05 : concession trentenaire au cimetière de Sorgues à M. Ali NOUJOUÏ à compter du 05/07/17 moyennant la somme de 3 017 €

2017 07 06 : désignation du cabinet DL Avocats 34000 MONTPELLIER afin de conseiller la commune dans le cadre de la mise en demeure d'acquisition d'emplacements réservés faite par Maître BEUGNOT représentant l'hoirie GRENOD réceptionnée le 12/12/16, moyennant une prestation forfaitaire de 2 000 € HT comprenant l'analyse des pièces du dossier, recherches et analyse juridique, élaboration d'une note d'analyse

2017 07 07 : concession trentenaire au cimetière de Sorgues à M. Alain GALLAS à compter du 28/06/17 moyennant la somme de 3 017 €

2017 07 08 : signature d'un contrat de mise à disposition de matériel d'exposition avec l'association Naturama pour participation à la fête de la science 2017 organisée du 10 au 25/10/17 par la médiathèque de Sorgues, moyennant la somme de 800 € TTC

2017 07 09 : signature d'un contrat de prestation avec Mélanie Maire pour l'animation de 4 ateliers Philo en direction des enfants le 11/10, 8/11, 22/11, et 12/12/17 organisée par la médiathèque de Sorgues, moyennant la somme de 280 € TTC

2017 07 10 : signature d'un contrat de prestation avec l'association Familles Santé Prévention pour participation du Professeur Henri Joyeux à la conférence du 21/10/17 dans le cadre de la fête de la science organisée du 10 au 25/10/17 par la médiathèque de Sorgues moyennant la somme de 1 200 € TTC

2017 07 11 : signature d'un contrat de prestation avec l'association Ecosphère pour participation à la fête de la science organisée du 10 au 25/10/17 par la médiathèque de Sorgues, moyennant le prix de 1 826 €

2017 07 12 : signature d'une convention de collaboration avec l'INRA pour mise à disposition de l'exposition « Urbanbees, des abeilles dans ma ville » dans le cadre de la fête de la science organisée du 10 au 25/10/17 par la médiathèque de Sorgues, moyennant la somme de 600 € TTC

2017 07 13 : signature d'un contrat de prestation avec l'association La boîte à Livres pour l'animation de 6 séances d'ateliers d'écriture par Lilian Bathelot organisées de septembre à décembre 2017 par la médiathèque de Sorgues, moyennant la somme de 2 400 € TTC

2017 07 14 : signature d'un contrat de cession avec Sud Identité pour une représentation de « Nestor s'entête ! » par la compagnie Croqueti le 14/10/17 organisées par la médiathèque de Sorgues au prix de 1 300 € TTC

2017 07 15 : signature d'un contrat avec l'association 1, 2, 3 MAGIE ! pour assurer l'animation de la fête d'été du multi accueil de la ville de Sorgues avec son spectacle « sculpture sur ballons » le 18/07/17 à la chèche LES OISELETS. La prestation comprend 1 intervention, les frais de déplacements étant offerts. Le montant de la prestation s'élève à 300 € TTC

2017 07 16 : signature d'un contrat de cession avec MCE Productions pour 2 représentations de « l'enfant de neige » par la conteuse Florence Férin le 16/12/17 organisées par la médiathèque de Sorgues, moyennant la somme de 794.05 €

2017 07 17 : signature d'un contrat de cession avec la compagnie Contes pour 2 représentations de « Croco croque » par la conteuse Anne LOPEZ le 09/12/17 organisées par la médiathèque de Sorgues au prix de 761 € TTC

2017 07 18 : conclusion d'un marché à procédure adaptée ayant pour objet « l'acquisition et location de véhicules » :

Lot 1 avec DIAC LOCATION 93168 NOISY LE GRAND moyennant la somme de 27 272.09 € TTC dont 21 272.09 € de location (6 000 € TTC de bonus écologique)

Lot 2 avec CHABAS AVIGNON SAS 84130 LE PONTET : camion VL avec hayon et caisse pour la somme de 37 800 € TTC

2017 07 19 : signature d'un contrat de location avec l'Alhambra cinémarseille pour une location de la table Mashup pour des animations scolaires du 24/11 au 05/12/17 organisées par la médiathèque de Sorgues au prix de 460.61 € TTC

2017 07 20 : signature d'un contrat avec Jason CHOPEITTA, architecte 13005 MARSEILLE, pour assurer la mission de réalisation du dossier de demande de permis de construire, relatif à la création d'un dojo à la Plaine Sportive, contrat prenant effet le jour de sa notification. La décomposition du forfait de rémunération, par élément de mission, s'élève à :

- Etudes préliminaires 3 420.00 € HT
- Avant projet 8 208.00 € HT
- Elaboration du dossier de permis de construire : 2 394.00 € HT

Soit un montant total TTC de la prestation de 16 826.40 €

2017 07 21 : signature d'une convention de partenariat avec la CARSAT, relai d'informations d'accès aux droits CARSAT

2017 07 22 : signature d'un contrat de prestation avec l'association KMI7 pour animation de 2 ateliers Raspberry Pi le 30/09/17 organisés par la médiathèque de Sorgues, moyennant la somme de 200 €

2017 07 23 : signature d'un contrat de prestation avec la SAS Apidé Vision/drones 13 pour une animation Drones le 18/11/17 organisée par la médiathèque de Sorgues, moyennant la somme de 1 992 € TTC

2017 07 24 : signature d'un contrat à procédure adaptée pour l'acquisition de matériel informatique pour la mise en place de classes mobiles – Ecoles Élémentaires passé avec TILT INFORMATIQUE 74200 THONON LES BAINS, moyennant la somme de 88 840.80 € TTC

2017 07 25 : conclusion d'un avenant n° 1 au marché à procédure adaptée passé avec SUD CLOTURES 84450 SAINT SATURNIN LES AVIGNON pour l'aménagement paysagers et des abords du lac de la lionne, modifiant la définition technique du besoin et augmentant le montant du marché de 3 079.48 € TTC

2017 07 26 : conclusion d'un avenant n° 1 au marché sur appel d'offres exploitation et maintenance des installations thermiques passé avec la SARL MGC intégrant le bâtiment « Hôtel des monnaies » et augmentant le montant annuel du marché de 295 € HT

2017 07 27 : signature d'une convention pour l'année 2017 avec la CAF de financement du dispositif épargne bonifiée au profit des allocataires pour permettre d'accompagner les familles dans leur projet de départ en vacances en famille

2017 07 28 : conclusion d'un marché sur appel d'offres pour la maintenance des climatiseurs à détente directe et des installations de ventilation mécanique contrôlée passé avec la SARL MGC 84450 SAINT SATURNIN LES AVIGNON, moyennant la somme de 7 674 € TTC

2017 07 29 : signature d'un contrat de location avec l'association Regard photo sur l'exposition de photos « profession apiculteur » organisée par la médiathèque de Sorgues du 06 au 25/10/17, moyennant la somme de 250 € TTC

2017 07 30 : convention de servitudes avec ENEDIS sur la parcelle communale ZAC Saint Anne Section CK N° 55, convention prenant effet à compter de sa signature pour les deux parties et s'étalera sur la durée des ouvrages, moyennant une redevance de 0 €

2017 07 31 : signature d'un contrat avec la société Cabinet MORERE 84911 AVIGNON CEDEX 9 afin d'assurer la mission d'économiste pour la réalisation du CCTP et du quantitatif pour la réfection des planchers du Château St Hubert, contrat prenant effet le jour de notification pour une durée d'un mois, moyennant la somme de 3 000 € TTC

2017 07 32 : contrat de cession du droit d'exploitation avec la troupe Studio 84 84700 SORGUES pour la prestation d'artistes et de variétés prévue le 20/05/17, moyennant la somme de 438.92 € TTC

2017 07 33 : annule et remplace la décision municipale en date du 09/02/17 qui comportait une erreur matérielle, il fallait lire l'association « ROCK N ROLL ST CYRIEN »

2017 07 34 : signature d'une convention de formation avec la structure associée de formation DDCS du Gard 30972 NIMES pour une formation dont le thème est certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur sauveteur du 24/10 au 26/10/17 pour un agent, moyennant la somme de 120 € TTC

2017 07 35 : avenant n° 1 (ajout d'un défibrillateur) au contrat d'entretien et de service tranquillité concernant les défibrillateurs de la ville de Sorgues avec la société PREVIMED13580 la Fare les Oliviers

2017 07 36 : signature d'un contrat avec Mr MULNET, musicien 84000 AVIGNON pour assurer l'animation « éveil musical » du Relais parents Assistantes Maternelles sur les communes de Bédarrides, Caderousse et Jonquières, contrat prenant effet le jour de sa notification jusqu'au mois de novembre 2017, moyennant la somme de 800 € TTC

2017 07 37 : autorisation de recherche de mécénat et de subventions pour la restauration du tableau de Philippe Sauvan intitulé Sainte Scholastique dont le coût est estimé à 22 780 € TTC

2017 07 38 : signature d'un contrat de prestation avec Maria Ernestam pour participation à la rencontre littéraire organisée le 25/11/17 par la médiathèque de Sorgues au prix de 150 € TTC

2017 08 01 : signature d'une convention de mise à disposition du véhicule 9 place immatriculé DS 243 GS sans chauffeur avec le CASEVS pour la période du 01/07/17 au 31/12/17

2017 08 02 : vente d'une concession perpétuelle au cimetière de Sorgues à M. et Mme VASALO et Mme MOUCHE à compter du 17/08/17, moyennant la somme de 2 149 €

2017 08 03 : conclusion d'un accord cadre à bons de commande répondant aux travaux de menuiseries alu/pvc nécessaires sur les structures communales avec la SPT Maritime et Industriel | 3344 MARSEILLE, marché prenant

effet le jour de sa notification jusqu'au 31/12/18, moyennant un montant minimum du marché de 600 € et un montant maximum de 144 000 € TTC

2017 08 04 : signature d'une convention de mise à disposition du véhicule 23 places sans chauffeur immatriculé AV 655 XH avec l'association « Olympique Club Sorguais Hand Ball » pour le 17/09/17 pour un déplacement à Nice

2017 08 05 : signature d'un contrat de prestation de service avec Madame F. HAMEL psychomotricienne consultante spécialisée petite enfance 30400 VILLENEUVE LES AVIGNON pour assurer l'animation de sensibilisation des équipes à la gestuelle du quotidien au sein de la crèche « La Coquille » et de la crèche « Les Oiselets », contrat prenant effet le jour de sa notification jusqu'à décembre 2017, moyennant la somme de 800 € TTC

2017 08 06 : signature d'une convention de mise à disposition avec l'association « Sorgues Basket Club » du véhicule 9 places sans chauffeur pour les dates du 9 et 19 septembre 2017 pour les villes de Fos sur Mer et Aubenas

2017 08 07 : signature d'une convention partenariale relative au centre social CeSam avec le Conseil départemental de Vaucluse dans le cadre du renouvellement de l'agrément Animation Globale et coordination pour la période du 01/01/17 au 31/12/20

2017 08 08 : signature d'une convention partenariale relative au centre social CeSam avec la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse dans le cadre du renouvellement de l'agrément Animation Globale et coordination pour la période du 01/01/17 au 31/12/20

2017 08 09 : signature d'une convention partenariale relative au centre social CeSam avec la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse dans le cadre de l'agrément Animation Collective Famille pour la période du 01/01/17 au 31/12/20

2017 08 10 : signature d'une convention d'objectifs et de financement sur fonds propres relative au centre social CeSam avec la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse dans le cadre du renouvellement de l'agrément Animation Globale et coordination pour la période du 01/01/17 au 31/12/20 et de la subvention « offre de service » dédiée à la mise en œuvre de ce même projet

2017 09 01 : signature d'une convention avec l'agence nationale des titres sécurisés et le ministère de la justice pour le traitement des demandes de vérification électronique d'état civil effectuées par les administrations, services et établissements publics de l'Etat ou des collectivités territoriales, les caisses et les organismes gérant des régimes de protection sociale ainsi que les notaires

4

ELECTION

1. ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE SUITE A DEMISSION – Rapporteur : S. GARCIA

Après le vote.

Le Conseil Municipal :

DECIDE de maintenir le nombre d'Adjoints à neuf.

DECIDE que ce nouvel adjoint prendra place au dernier rang dans l'ordre du tableau des adjoints et chacun des autres adjoints avancera d'un rang.

APPROUVE le résultat du scrutin :

Présents et représentés : 29

Présents : 22

Non participation au vote : 4

Votants : 29

Blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 17

DIT que C. RIOU est élu au rang de 9^{ème} adjoint au Maire est immédiatement installé dans ses fonctions.

Le tableau du Conseil Municipal est modifié et est consultable à la Direction Générale des Services

Présents et représentés :29

Présents :22

Abstention : 0

Blancs et nuls : 0

Suffrage exprimés :29

FINANCES

2. **BILAN ANNUEL D'ACTIVITES 2016 DU SYNDICAT MIXTE DE DEFENSE ET DE VALORISATION FORESTIERE (SMDVF)** - (Commission des Finances du 09/10/17) – Rapporteur : J.F. LAPORTE
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal prend acte du bilan annuel d'activités 2016 du SMDVF.

3. **AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT/CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP ET AE/CP)** - (Commission des Finances du 09/10/17) – Rapporteur : E. ROCA
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal modifie les Autorisations de Programme (AP), les Autorisations d'Engagement (AE) et la répartition des Crédits de Paiement (CP) telles que présentées dans les tableaux consultables à la Direction des Finances et crée une autorisation d'engagement d'un montant de 18 000 € sur le budget principal de la ville pour la téléphonie mobile sur les exercices 2017 à 2019.
Adopté à l'unanimité

4. **PROVISIONS : LOYERS DES GRIFFONS** - (Commission des Finances du 09/10/17) – Rapporteur : D. RENASSIA
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal accepte la reprise des provisions suivantes relatives aux impayés de loyers des Griffons :
 - Provision de 4 994.14 € relative aux impayés de loyers des Griffons de 2013 (initialement d'un montant de 12 746.86 € constituée par délibération du 23 Janvier 2014 mais ayant fait l'objet de reprises).
 - Provision de 10 652.56 € relative aux impayés de loyers des Griffons de 2014 (initialement d'un montant de 11 511.72 € constituée par délibération du 29 Janvier 2015 mais ayant fait l'objet d'une reprise).
 - Provision de 3 636.92 € relative aux impayés de loyers des Griffons de 2015 constituée par délibération du 28 Janvier 2016.
 - Provision de 6 729.68 € relative aux impayés de loyers des Griffons de 2016 constituée par délibération du 26 Janvier 2017.précise que cette reprise de provision sera réalisée sur l'imputation 7817 du budget principal 2017 de la commune ; accepte la constitution d'une provision pour impayés de loyers des Griffons à hauteur de la dette 2015 et 2016 des locataires partis et présents de 13 044.81 € et précise que cette provision sera constituée sur l'imputation 6817 du budget principal 2017 de la commune.
Adopté à l'unanimité

5. **REPRISE DE PROVISION RECCHIA** - (Commission des Finances du 09/10/17) – Rapporteur : D. RENASSIA
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal accepte la reprise pour un montant de 1 632.16 € de la provision constituée par délibération du 21 Novembre 2013 au titre du risque d'admission en non-valeur de la dette des époux Recchia et reprise en partie par délibérations des 18 Décembre 2014, 22 Octobre 2015 et 24 Novembre 2016 et précise que le montant de la provision est ramené à 40 538.85 € et que la reprise de provision est réalisée sur l'imputation 7817 du budget principal 2017 de la commune.
Adopté à l'unanimité

6. **RESILIATION AMIABLE DU BAIL EMPHYTEOTIQUE ENTRE LA VILLE DE SORGUES ET LE GRAND AVIGNON RESIDENCES** - (Commission des Finances du 09/10/2017) – Rapporteur : R. PETIT
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal approuve la résiliation du bail emphytéotique entre la ville de Sorgues et le Grand Avignon Résidences à l'amiable ; accepte le versement d'une indemnité de 747 100.30 € au Grand Avignon Résidences majorée du coût supporté par le Grand Avignon Résidences dans l'utilisation de sa ligne de trésorerie pour procéder au remboursement anticipé des emprunts ce coût ne pouvant dépasser 5 000 €. Il est précisé que ce coût sera justifié par les factures de la Banque par le Grand Avignon Résidences ; autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération ; précise que la ville de Sorgues prend à sa

charge les frais de notaire afférents à ce dossier et précise que les dépenses sont inscrites au budget principal 2017 de la ville de Sorgues.

Adopté à l'unanimité

7. RACHAT DES BIENS ACQUIS PAR L'EPF PACA ET FIXATION DES MODALITES DE PAIEMENT DE L'ENSEMBLE DES DEPENSES - (Commission des Finances du 09/10/2017)

– Rapporteur : S. GARCIA

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de procéder au rachat des biens acquis par l'EPF PACA et de s'écarter de l'avis de France Domaine en application de ses engagements conventionnels et des démolitions de certains biens ; décide de payer à l'EPF PACA le cout global des dépenses intervenues dans le cadre de la convention soit un montant de 1 047 663,03€ HT (1 129 567,60€ TTC) ; fixe les modalités de paiement de l'ensemble des dépenses effectuées comme suit :

- La première échéance correspondant au 1/3 du prix de vente plus l'intégralité de la TVA, soit un montant de 431.125,57 €, payable en 2017,
- La seconde échéance d'un montant de 349.221,01€ (1/3 du prix HT) payable au plus tard le 30/06/18,
- La dernière échéance d'un montant de 349.221,01€ (1/3 du prix HT) payable au plus tard le 28/02/19.

autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ; dit que la Commune se charge des frais liés et nécessaires à la régularisation de la présente ; dit que la présente acquisition sera régularisée par acte authentique devant notaire et dit que la dépense est inscrite au budget de la Commune.

Adopté à l'unanimité

PATRIMOINE NEUF, ANCIEN, ASSAINISSEMENT, CADRE DE VIE

8. MISE EN ESTHETIQUE DU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE RUE DUCRES EN 2018 CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SORGUES ET ENEDIS –

Rapporteur : S. FERRARO

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve les conventions passées avec Enedis et autorise Monsieur le Maire à signer les dites conventions et toutes les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

6

PROXIMITE ET COHESION POLITIQUE DE LA VILLE

9. VERSEMENT AUX ASSOCIATIONS DE LA SUBVENTION VALORISEE AU TITRE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE CAF/MSA 2015-2018, SOLDE 2016 - (Commission

Proximité & Cohésion / politique de la ville du 18/10/17) – Rapporteur : A. LAHRIFI

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve le versement du solde 2016 concernant la subvention valorisée au titre du contrat enfance jeunesse 2015-2018 aux associations éligibles et autorise Monsieur le Maire à verser l'acompte et à signer toutes les pièces s'y rapportant

Adopté à l'unanimité

10. PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA RADICALISATION - (Commission

Proximité et Cohésion/Politique de la ville du 18/10/17) – Rapporteur : S. GARCIA

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve et adopte l'avenant au contrat de ville 2015-2020 sur la prévention de la délinquance et de la radicalisation et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

VIE SPORTIVE

11. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS AVEC LE COLLEGE MARIE RIVIER - (Commission Vie Sportive du 12 octobre 2017) – Rapporteur : T. ROUX

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accorde la mise à disposition des équipements sportifs au collège privé Marie RIVIER et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

12. CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX PUBLICS MUNICIPAUX AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES DE LA VILLE DE SORGUES - (Commission Vie Sportive du 12/10/2017) – Rapporteur : E. ROCA
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal approuve la mise à disposition de locaux publics municipaux avec les associations sportives de la ville de Sorgues et autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

13. AVANTAGES EN NATURE ; REPAS – Rapporteur : S. GARCIA
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal autorise l'attribution des avantages en nature « repas » au personnel titulaire et non titulaire des services ci-dessus mentionnés.

Adopté à l'unanimité

DIVERS

14. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE, A LA COMMISSION DE SUIVI DES SITES DE SUEZ RV ENERGIE (ex NOVERGIE) – Rapporteur : S. GARCIA
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal désigne :
- M. J. GRAU, titulaire
 - Mme Mireille PEREZ suppléante
- Pour siéger au sein de la Commission de suivi des sites de SUEZ RV ENERGIE (ex NOVERGIE).
- Adopté à l'unanimité*
15. REPAS DE NOEL DES AINES SORGUAIS : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE LYCEE VOLTAIRE A NIMES – Rapporteur : R.PETT
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal approuve le partenariat avec le lycée Voltaire de NIMES pour le repas des aînés de Sorgues et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.
- Adopté à l'unanimité*
16. AVIS DE LA COMMUNE SUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L' INCENDIE (DECI) A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE LES SORGUES DU COMTAT - Rapporteur : S. FERRARO
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal approuve le transfert de la compétence DECI à la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat et autorise le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.
- Adopté à la majorité*
3 abstentions : G. GERENT – G. ENDERLIN – C. MATHIEU
17. AVIS DE LA COMMUNE SUR LA CONVENTION ENEDIS CONCERNANT LES TRAVAUX DE DEBROUSSAILLEMENT ET DE MAINTIEN EN ETAT DEBROUSSAILLE DE PART ET D'AUTRE DES LIGNES AERIENNES DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE - Rapporteur : S. FERRARO
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal approuve la convention de mise à disposition temporaire et autorise le Maire à la signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.
- Adopté à l'unanimité*

18. SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LE DEVOIEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE AU NIVEAU DU CHEMIN DES DAULANDS, PASSEE ENTRE LA COMMUNE DE SORGUES ET LE SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA REGION RHONE VENTOUX Rapporteur : S. FERRARO

Après en avoir délibéré,

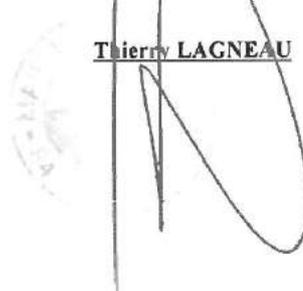
Le Conseil Municipal approuve la convention avec Le Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône Ventoux et autorise le Maire à la signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

Fait à Sorgues, le 03/11/17

Le Maire

Thierry LAGNEAU

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'Thierry Lagneau'. To the left of the signature, there is a faint, circular official stamp, likely from the town of Sorgues, though the text within it is illegible.

8

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2017

Présents : T. LAGNEAU – S. GARCIA – S. FERRARO – V. MURZILLI – D. DESFOUR – C. PEPIN – R. PETIT – F. THOMAS – S. SOLER – I. APPRIOU – J. GRAU – E. ROCA – D. RENASSIA – P. COURTIER – J.F. LAPORTE – P. DUPUY – M. NIQUE – T. ROUX – M. PEREZ – A. LAHRIFI – G. GERENT – G. ENDERLIN – C. MATHIEU

Absents : V. TORMO – A.M. KOVACEVIC – ST FERRARO – V. POINT – V.JULLIEN

Représentés par pouvoir : C. RIOU – A. MILON – S. LAGNEAU – E. CATILLON – R. PATURAU

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article 53 de la Loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la désignation d'une secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal : A. LAHRIFI ayant obtenu l'Unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elles ont acceptées.

- Approbation du procès-verbal du 26 octobre 2017

Adopté à l'unanimité

M. LE MAIRE REND COMPTE DES DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

1

2017 09 02 : signature d'une convention avec l'Agence Nationale des Titres Sécurisés pour l'obtention, l'attribution et l'usage des cartes d'authentification et de signatures fournies par l'ANTS, nécessaire pour la mise en œuvre de la plateforme des échanges dématérialisés des données de l'état civil.

2017 09 03 : signature d'un contrat avec la société SOCOTEC pour le contrôle technique de construction relative à l'ouverture d'un restaurant dans l'ancienne mairie, contrat prenant effet dès sa notification pour une durée de 2 mois moyennant la somme de 918€ TTC.

2017 09 04 : signature d'une convention de formation avec l'Institut Méditerranéen de Formation et Recherche en Travail Social pour la préparation au certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale du 11 septembre 2017 au 29 juin 2018 plus un jour en octobre moyennant la somme de 6 800€ TTC.

2017 09 05 : vente d'une concession perpétuelle au nom de monsieur Courtet Serge et Madame Caruana Jocelyne épouse Courtet à compter du 25 août 2017 moyennant la somme de 2 049 €.

2017 09 06 : annule et remplace la décision municipale du 22 juin 2017 : signature d'un contrat avec la société Symbiose pour la maintenance de 5 copieurs numériques pour une durée de 60 mois à compter du 01/07/2017 selon les modalités suivantes :

- Facturation trimestrielle à terme échu.
- 0.006 € la copie noir et blanc pour 3000 copies trimestre.
- 0.06 € la copie couleur pour 3000 copies trimestre.
- Un réajustement au 31/12 de chaque année suivant le nombre de copies réalisées.
-

2017 09 07 : signature d'une convention d'objectifs et de financements relative au centre social Césam avec la CAF de Vaucluse, le montant destiné au projet Accompagnement parents enfants à travers des temps d'écoute est de 1 000 €.

2017 09 08 : signature d'un contrat avec l'entreprise AHP-Sarriens pour l'extraction des buées grasses en cuisine. Le contrat prendra effet le jour de sa notification et ce jusqu'au 31/12/2017 non renouvelable. Le montant des prestations s'élèvent par, an, à :

- Cuisine centrale n°1 30-30 : 1440 € TTC pour 2 passages.
- Cuisine centrale n° 1 30-31 : 720 € pour 2 passages.
- Crèche multi accueil n° 1 30-32 : 216 € pour 1 passage.
- Plaine sportive n° 1 30-33 : 180€ pour un passage.
- Self centre administratif n°1 30-34 : 300 € TTC pour 1 passage
-

2017 09 09 : vente d'une concession trentenaire au nom de monsieur Mascle André et Madame Mourgues Dosithée épouse Mascle à compter du 8 septembre 2017 moyennant la somme de 3 017 €.

2017 09 10 : signature d'une convention de mise à disposition de locaux au château Pamard avec l'association Musiques et plus. Convention signée pour une durée de 1 an reconductible.

2017 09 11 : vente d'une concession trentenaire au nom de monsieur Hsaïn Abdel à compter du 11 septembre 2017 moyennant la somme de 3 017 €.

2017 09 12 : signature d'un marché négocié pour la modification du PLU, marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage conclu avec la société CITADIA CONSEIL pour un délai global de 4 mois à compter de sa notification et pour un montant de 2 437,50 €.

2017 09 13 : signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation de 2 spectacles théâtre forum « Addictions, cyberdépendance et jeux vidéo » avec l'association Autres le 21 novembre 2017 au Pôle Culturel à 9h30 et 14h30.

2017 09 14 : signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle théâtre forum « La vie en bleus » avec l'association Autres le 24 novembre 2017 pour une durée d'1h30 à 2h au Pôle Culturel.

2017 09 15 : signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle avec le producteur MDA Organisation pour donner une représentation à la salle des fêtes de Sorgues le mercredi 13 décembre 2017 pour un montant de 700 € TTC.

2017 09 16 : signature d'un contrat d'engagement d'un compositeur pour écrire la musique d'un concert, dans le cadre de la thématique « années 20 », qui sera donné le 15 mars 2018 au Pôle Culturel Camille Claudel pour un montant de 3 312,20 € TTC.

2017 09 17 : signature d'une convention de mise à disposition d'un bus 9 places, Fiat Ducato immatriculé DF-663-PS, avec l'association « Olympique Club Sorguais Hand Ball ». Convention passée pour les déplacements suivants :

- La Fariède (83) pour le week-end du 30/09/2017 au 01/10/2017
- Saint Raphaël (83) pour le week-end du 18/11/2017 au 19/11/2017
- Draguignan (83) pour le week-end du 25/11/2017 au 26/11/2017
- Villeneuve Loubet (06) pour la journée du 10/12/2017
- Grasse (06) pour le week-end du 12/05/2018 au 13/05/2018
-

2017 09 18 : Signature d'un avenant au contrat d'assurance passé avec la SMACL pour assurer les expositions, Fête de la Science et Urbanbees, pour un montant de 700,52 € TTC.

2017 09 19 : signature d'une convention de formation continue pour la formation continue obligatoire en transport en commun avec la société ODF pour un montant de 660 € TTC.

2017 09 20 : signature d'un contrat de prestation de service avec M. Dal Palu Bruno (psychologue formateur) pour assurer 3 séances pour les accueillants du L.A.E.P., le contrat prendra effet le jour de sa notification jusqu'à décembre 2017, moyennant la somme de 480 €

2017 09 21 : autorisation donnée à M. le Maire à signer la convention de subventions 2017 relative au contrat de ville 1^{ère} et 2^{ème} tranches de subventions de fonctionnement avec le département.

2

2017 09 22 : autorisation donnée à M. le Maire à signer l'avenant à la convention de subventions 2017 pour la programmation du Contrat de Ville 2017 du centre social avec le Conseil Départemental.

2017 09 23 : vente de la concession d'une case de columbarium à Madame Vilette Micheline épouse Tanguy à compter du 25 septembre 2017, pour une durée de 10 ans, moyennant la somme de 380 €.

2017 10 01 : signature d'une convention de mise à disposition d'un bus 23 places, Volkswagen Crafter immatriculé AV-655-XH, avec l'association ASSER. Convention passée pour le déplacement des jeunes dans le cadre des différents projets organisés par l'ASSER du 1^{er} octobre 2017 au 1^{er} octobre 2018.

2017 10 02 : signature d'un contrat de prestation de service avec Mme Marthe Horard pour assurer l'animation « éveils artistiques » du Relais parents Assistantes Maternelles pour le second semestre 2017, le contrat prendra effet le jour de sa notification jusqu'à décembre 2017 pour un montant de 505 € TTC.

2017 10 03 : signature d'une convention de mise à disposition d'un bus 9 places, Fiat Ducato immatriculé DF-663-PS, avec l'association Ping Pong Club. Convention passée pour les déplacements suivants :

- Val d'Ozon pour le week-end du 14/10/2017 et 15/10/2017
- Pertuis pour les 16 et 17 décembre 2017
- Toulon et Six-Fours les plages (83) pour les 27 et 28 janvier 2018
- Cusset (03) pour les 17 et 18 mars 2018

2017 10 04 : remboursement d'un sinistre au pôle culturel (fuite d'eau) le 14/12/2016, montant du remboursement 7 333,36 €.

2017 10 05 : remboursement d'un accident de véhicule le 18/04/2016, montant du remboursement partiel 445,90 €.

2017 10 06 : signature d'une convention de formation avec ODF pour le CACES Cat 1B sur les Plates Formes Elévatrices de Personnes du 13 au 15 novembre 2017 pour 3 agents moyennant la somme de 1278 € TTC.

2017 10 07 : signature d'une convention de mise à disposition d'une salle située rue Louis Daquin à Sorgues avec l'association « Les Restos du Cœur » pour une utilisation le jeudi et le vendredi durant l'année civile, cette convention prend effet le 20/10/2017.

2017 10 08 : signature d'un avenant au bail de la gendarmerie de Sorgues chemin de l'Oiselay corrigeant le montant du loyer annuel du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2019, loyer qui pour cette période passe de 230 085 € à 224 500,41 €.

2017 10 09 : signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle « Le crime de l'orpheline » avec la SARL Arts et Spectacles Production le 10 mars 2018 au Pôle Culturel pour un montant de 6 254,88 €.

2017 10 10 : signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle « Inspecteur Toutou » avec la compagnie UCORNE le 16 décembre 2017 au Pôle Culturel pour un montant de 3 687 €.

2017 10 11 : Signature d'une convention de mise à disposition d'un bus 9 places, Fiat Ducato immatriculé DF-663-PS, avec l'association « Rugby Club Sorgues Rhône Ouvèze ». Convention passée pour les déplacements suivants :

- Le 29/10/2017 Uchaud
- Le 12/11/2017 Lerins
- Le 03/12/2017 Pernes les Fontaines
- Le 17/12/2017 Dignes
- Le du 19/01/2018 au 21/01/2018 Marignane
- Le 11/02/2018 Saint Mandrier
- Le 25/02/2018 Gap
- Le 18/03/2018 Orange
- Le 01/04/2018 Vauvert

2017 10 12 : Renouvellement d'un contrat administratif d'occupation du domaine public pour un appartement de type 5 du groupe scolaire Elsa Triolet sis 413 boulevard Jean Cocteau. Vu le contrat initial de Mme Du Chaffaut arrivé à terme le 19 août 2016 il convient de signer un nouveau contrat courant du 1^{er} septembre 2016 au 19 août 2018.

2017 10 13 : Signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle « Pierre et le loup » avec la compagnie « Promptu » le 02 février 2018 au Pôle Culturel pour un montant de 3 966,80 €.

3

2017 10 14 : Passation d'un marché pour l'entretien des bâtiments communaux en ce qui concerne les menuiseries aluminium / PVC et la vitrerie avec la société Sorg'Alu pour un montant minimum de 5 000€ TTC et maximum de 60 000€ TTC. Ce marché à bons de commande débutera à compter de sa notification et ce pour une durée de 12 mois.

2017 10 15 : Passation d'un marché à procédure adaptée avec l'entreprise Auzet pour la réfection des planchers du Château Saint Hubert. Ceci pour un montant de 72 522 € TTC, pour une durée de 3 mois à compter de l'ordre de service de démarrage.

2017 10 16 : Renouvellement d'un contrat administratif d'occupation du domaine public pour un appartement de type 4 du groupe scolaire Elsa Triolet sis 413 boulevard Jean Cocteau. Vu le contrat initial de M. GUSTIN arrivé à terme le 19 août 2016 il convient de signer un nouveau contrat courant du 20 août 2016 au 19 août 2018.

FINANCES

1. **COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2016 DE LA CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE** - (Commission des Finances du 08/11/17) – Rapporteur : E. ROCA
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal prend acte du compte rendu d'activité 2016 de la concession de distribution publique d'électricité.
2. **COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2016 DE LA CONCESSION DU SERVICE PUBLIC DU GAZ**
(Commission des Finances du 08/11/17) - Rapporteur : M. PEREZ
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal prend acte du compte rendu d'activité 2016 de la concession du service public du gaz.
3. **RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT 2016** -
(Commission des Finances du 08/11/2017) – Rapporteur : S. FERRARO
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2016 du délégataire du service de l'assainissement.
4. **RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2016 DU SITTEU ET RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**
(Commission des Finances du 08/11/2017) – Rapporteur : T. LAGNEAU
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel d'activité 2016 et du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif transmis par le SITTEU.
5. **RAPPORT D'ACTIVITES 2016 DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DES SORGUES** -
(Commission des Finances du 08/11/2017) – Rapporteur : S. SOLER
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2016 du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues.
6. **RAPPORT D'ACTIVITE 2016 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS REUNI D'ORANGE (CCPRO)** - (Commission des Finances du 08/11/2017) – Rapporteur : P. COURTIER
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2016 de la CCPRO.
7. **RAPPORT 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES** - (Commission des Finances du 08/11/2017) – Rapporteur : S. FERRARO
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2016 de la CCPRO sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.
8. **AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)** -
(Commission des Finances du 08/11/2017) – Rapporteur : P. COURTIER
Après en avoir délibéré,

4

Le Conseil Municipal modifie les Autorisations de Programme (AP) et la répartition des Crédits de Paiement (CP) telles que présentées dans le tableau consultable à la direction des finances ; crée les autorisations de programme suivantes sur le budget annexe de l'assainissement :

- travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées de la route d'Entraigues pour un montant de 461 901 € HT sur les exercices 2017 et 2018.

- travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées de la rue Ducrez pour un montant de 300 000 € HT sur les exercices 2017 et 2018.

Adopté à l'unanimité

9. DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE –
(Commission des Finances du 08/11/2017) – Rapporteur : S. GARCIA

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°2 du Budget principal de la ville voté le 23 Mars 2017 consultable à la direction des finances.

Adopté à l'unanimité

10. MISE A DISPOSITION DES MOYENS DE PERSONNEL AUX BUDGETS ANNEXES –
MODIFICATION DES TAUX D'AFFECTATION - (Commission des Finances du 08/11/2017) –

Rapporteur : D. RENASSIA

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve le tableau ci-dessous des mises à disposition du personnel sur les budgets annexes avec une évaluation sur 2017 du coût et le taux d'affectation qui s'appliquera à compter de l'exercice 2017 :

Budgets annexes	Taux d'affectation aux budgets annexes applicable à compter de l'exercice 2017	ESTIMATION FINANCIERE 2017
<u>Assainissement</u>	1.5% du coût de la DGS, de la DRH, et de la DAF	18 465 €
<u>Cuisine centrale</u>	Coût du personnel suivant : - 4 cuisiniers à 100 % - 5 préparatrices et aides préparatrices dont 2 à 100%, 1 à 46%, 1 à 11% et 1 à 4% - 1 lingère à 23 %	275 651 €
<u>Pompes funèbres</u>	Montant facturé par la CCSC à la ville dans le cadre de l'application de la convention de prestation de services du 27 Décembre 2016 entre la ville et la CCSC pour les prestations obsèques	NEANT
<u>Transport urbain</u>	3% du coût la DGS, DRH, DAF, Communication, Cabinet du Maire et Directeur de la DSAP 10.45% du pole proximité urbaine de la DST 25% de la régie du transport urbain	86 981 €
<u>Total des mises à disposition</u>		381 097 €

Adopté à l'unanimité

11. AJOUT DE TARIF POUR LA RESTAURATION - (Commission des Finances du 08/11/2017) –
Rapporteur : R. PETIT

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal ajoute les tarifs ci-dessous pour la restauration et applicable sur l'année scolaire 2017/2018 :

- Repas et goûter de la journée d'automne du 3ème âge : 7.81 €.

- Panaché d'entrées pour le repas des familles et des amis du Foyer Logement : 1.41 €.

Il est précisé que les autres tarifs votés par délibération du 27 Avril 2017 restent inchangés.

Le tableau rectifié des tarifs applicables pour la restauration est consultable à la direction des finances.

Adopté à l'unanimité

EDUCATION

12. **CRITERES D'ATTRIBUTION DE LA BOURSE COMMUNALE** - (Commission Education du 07/11/17) – Rapporteur : M. NIQUE
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal fixe les critères d'attribution de la bourse communale ainsi qu'énoncé et fixe le montant pour 2018 à 190 € par dossier ; dit que la dépense totale est prévue au Budget 2018 de la commune, fonction 200, Chapitre 67, article 6714 et autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant.
Adopté à l'unanimité
13. **REMISE D'UN DICTIONNAIRE AUX ELEVES PASSANT EN 6^E** - (Commission Education du 07/11/17) – Rapporteur : M. PEREZ
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal offre un dictionnaire à chaque élève passant en sixième ; dit que les crédits correspondent au 020-67-6714-20 0 en 2018 ; autorise Monsieur le Maire à établir la liste des bénéficiaires en relation avec l'éducation nationale au moment des décisions de passage en sixième en juin 2018 et autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant.
Adopté à l'unanimité

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT

14. **INCORPORATION D'UN BIEN SANS MAÎTRE DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL** - (Commission d'Aménagement du territoire et habitat du 9/11/2017) – Rapporteur : J.F. LAPORTE
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du Code Civil ; décide que la Commune s'appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur ; charge Monsieur le Maire de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de ce terrain, et l'autorise à signer toutes les pièces relatives à ce dossier notamment l'acte authentique qui régularisera la présente transaction,
dit que :
- cette opération bénéficie des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts modifié par l'article 21 de la loi de finance de 83,
- ce dossier sera régularisé par acte authentique devant notaire,
- la dépense sera inscrite au budget de la Commune, fonction 822, article 2112.
Adopté à l'unanimité
15. **VENTE DU BIEN CADASTRE CD 100 AUX PROPRIETAIRES DES PARCELLES CADASTREES BV 140 ET 141 AU TERME DE LA PROCEDURE DE BIEN SANS MAITRE** - (Commission d'Aménagement du territoire et habitat du 9/11/2017) – Rapporteur : F. THOMAS
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal accepte au terme de la procédure de bien sans maître, de revendre ce bien aux conjoints HOFFMANN, propriétaires des parcelles BV 140 et 141, propriété bâtie la plus proche de la parcelle cadastrée CD 100, qui prendront à leur charge l'ensemble des frais liés aux procédures et les frais notariés afin d'assumer leurs obligations en matière de débroussaillage ; charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives à ce dossier et dit que ce dossier sera régularisé par acte authentique devant notaire,
Adopté à l'unanimité
16. **CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE** - (Commission de l'Aménagement du territoire et habitat en date du 9/11/17) – Rapporteur : V. MURZILLI
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal approuve la convention d'intervention foncière qui prévoit de prolonger la durée globale de la convention jusqu'au 31 décembre 2020 ; autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces y afférent.
Dit :
- que la dépense est prévue au budget de la Commune sur le compte 8331-6288,
- qu'un exemplaire de la présente délibération sera notifié à la SAFER
Adopté à l'unanimité

6

17. MODALITÉS DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC – DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME - (Commission aménagement du territoire et de l'habitat du 9 novembre 2017) – Rapporteur : F. THOMAS

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de fixer les modalités de mise à disposition comme suit :

- Une mise à disposition du dossier de modification simplifiée du **11 décembre 2017 au 16 janvier 2018 inclus**, à l'accueil du service urbanisme situé au centre administratif de Sorgues, aux horaires d'ouverture du public du **Lundi au Vendredi de 8H30 à 12H00 et de 13H à 17H30**.
- Dans les mêmes conditions le dossier sera également consultable sur un poste informatique.
- Un registre permettant au public de formuler ses observations sera également mis à disposition du public à l'accueil du service urbanisme situé au centre administratif de Sorgues, selon les mêmes modalités, conformément à l'article L153-47 du Code de l'Urbanisme.
- Les pièces du dossier seront également consultables sur le site internet de la commune www.sorgues.fr, rubrique territoire - urbanisme. Les observations pourront être formulées à l'adresse mail suivante : urbanismeads@sorgues.fr

Dit que le dispositif de la présente délibération fera l'objet d'un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, les dates, le lieu et les heures auxquels le public pourra consulter le dossier et formuler des observations et que cet avis sera publié en caractères apparents, dans un journal diffusé dans le département, au moins huit jours avant la mise à disposition du public ; dit que la délibération fera l'objet d'un affichage dans le hall du centre administratif durant un mois et pendant toute la durée de la mise à disposition du public ; dit que le projet de modification simplifiée éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées et des observations du public sera ensuite approuvé par délibération motivée du Conseil Municipal et **autorise** Monsieur le Maire à mettre en œuvre les mesures de publicités de la présente délibération ainsi que les modalités de la mise à disposition telles qu'elles ont été fixées et de signer toutes les pièces relatives à ce dossier. La délibération sera transmise au Préfet de Vaucluse

Adopté à l'unanimité

VIE SPORTIVE

18. BONS D'ACHAT AUX SPORTIFS MERITANTS - (Commission des Sports du lundi 06/11/17) – Rapporteur : F. THOMAS

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve l'attribution d'un bon d'achat d'une valeur de 150 euros pour un titre individuel et de 100 euros par sportif pour un titre obtenu en équipe.

Adopté à l'unanimité

19. CONVENTIONS TRIENNALES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES DE LA VILLE - (Commission des Sports du 06/11/17) – Rapporteur : E. ROCA

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve la politique de développement associatif de la ville de Sorgues et son soutien à l'ensemble des projets associatifs locaux et **autorise** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

20. ATTRIBUTION DE BOURSES SPORTIVES - (Commission des Sports du 06/11/17) – Rapporteur : T. ROUX

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une bourse sportive d'une valeur de 190 euros à M. Yanis NAKRAOUI et à Melle Laurine COMBE.

Adopté à l'unanimité

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

21. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS THEORIQUES DU PERSONNEL COMMUNAL – Rapporteur : Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal modifie le tableau des effectifs tel que mentionné ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

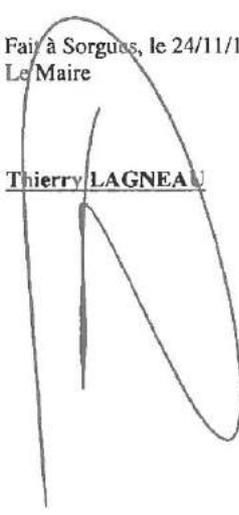
22. **MODIFICATION DU TABLEAU DES INDEMNITES DES ELUS** – Rapporteur : Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal modifie le tableau des indemnités pour un élu :
- Christian RIOU, 9^{ème} adjoint (délégation Fêtes et Cérémonies, Activité commerciale locale) passe à 23 % de l'indice 1022,
Adopté à l'unanimité

DIVERS

23. **SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU RUGBY CLUB SORGUES RHONE OUEZE**
(Commission des Finances du 08/11/2017) – Rapporteur : S. SOLER
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal accorde une subvention complémentaire à l'association Rugby Club Sorgues Rhône Ouvèze d'un montant de 11 500 € ; précise que la dépense sera inscrite au budget principal 2017 de la commune au compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».
Adopté à l'unanimité
24. **AJOUT DE TARIF POUR L'ACCUEIL JEUNES ET LE CESAM** – Rapporteur : Pascal DUPUY
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal :
Ajoute les tarifs ci-dessous pour l'accueil jeunes et le CESAM et applicables au mois de décembre 2017 ;
ACCUEIL JEUNES :
Location de patins pour la patinoire : 2 €/location.
CESAM :
Fête de Noël : 2 €/personne pour les adhérents CESAM et 3 €/personne pour les non adhérents CESAM.
précise que les autres tarifs votés par délibération du 15 Décembre 2016 pour l'Accueil Jeunes et le CESAM restent inchangés.
Adopté à l'unanimité
25. **ANNULLATION DE LA DELIBERATION N°9 DU 24 NOVEMBRE 2016 RELATIVE AU RETOUR DES EMPRUNTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS REUNI D'ORANGE (CCPRO) ET TRANSFERT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES SORGUES DU COMTAT (CCSC)** – Rapporteur : Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal annule la délibération n°9 du 24 Novembre 2016 relative au retour des emprunts de la CCPRO et au transfert de ces mêmes emprunts à la CCSC dans l'attente de la décision du Préfet de Vaucluse.
Adopté à la majorité
3 abstentions : G. GERENT – G. ENDERLIN – C. MATHIEU

Fait à Sorgues, le 24/11/17
Le Maire

Thierry LAGNEAU



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 14 DECEMBRE 2017

Présents : T. LAGNEAU – S. GARCIA – S. FERRARO (à compter du point 14) - V. MURZILLI – D. DESFOUR – C. PEPIN – R. PETIT – F. THOMAS – S. SOLER – I. APPRIOU – J. GRAU – S. LAGNEAU – V. TORMO – D. RENASSIA – J.F. LAPORTE - P. DUPUY – M. NIQUE – T. ROUX – M. PEREZ – A. LAHRIFI – G. ENDERLIN – C. MATHIEU – V. POINT

Excusés : P. COURTIER – V. JULLIEN

Absents : R. PATURAUX – A.M. KOVACEVIC – ST FERRARO

Représentés par pouvoir : S. FERRARO (jusqu'au point 13) – C. RIOU – A. MILON – E. ROCA – E. CATILLON – G. GERENT

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article 53 de la Loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la désignation d'une secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal ; A. LAHRIFI ayant obtenu l'Unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elles ont acceptées.

- Approbation du procès-verbal du 23 novembre 2017
Adopté à l'unanimité

M. LE MAIRE REND COMPTE DES DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

2017 10 17 : Signature d'une convention entre la ville de Sorgues et un groupe d'habitants des quartiers pour l'organisation d'un spectacle de cirque dans le cadre du Fonds de Participation des Habitants. La participation de la commune est d'un montant maximum de 550€.

2017 10 18 : Signature d'une convention entre la ville de Sorgues et un groupe d'habitants des quartiers pour l'organisation d'une animation collective lors de la mise en place de la patinoire dans le cadre du Fonds de Participation des Habitants. La participation de la commune est d'un montant maximum de 700€.

2017 10 19 : Signature d'une convention entre la ville de Sorgues et un groupe d'habitants des quartiers pour l'organisation d'un spectacle de Noël dans le cadre du Fonds de Participation des Habitants. La participation de la commune est d'un montant maximum de 800€.

2017 10 20 : Signature d'une convention de mise à disposition d'un bus 9 places, Fiat Ducato immatriculé DF-663-PS, avec l'association « Ping Pong Club ». Convention passée pour les déplacements suivants :

Le 27/10/2017 Istres

2017 10 21 : Signature d'une convention de groupe de paroles de septembre à décembre 2017 avec le centre social « Le Césam » et l'école des Parents et des Educateurs de Vaucluse. Il est prévu 4 séances de 2 heures qui se dérouleront de 9h00 à 11h00 dans les locaux du centre social « Le Césam » Cité Générat à Sorgues.

2017 10 22 : Signature d'un contrat avec la société Blachère portant sur la location saisonnière 2017 de matériel de décoration de Noël. Le contrat prendra effet le jour de la mise à disposition du matériel et ce jusqu'au 31 janvier 2018 pour un montant de 11 433.60€.

2017 10 23 : Signature d'un contrat avec la société Blachère portant sur la location triennale de matériel d'éclairage festif intitulé « Scène Paquets cadeaux ». Le contrat prendra effet le jour de la mise à disposition du matériel et ce jusqu'au 31 janvier 2018 pour la première année, jusqu'au 31 janvier 2019 pour la deuxième année et jusqu'au 31 janvier 2020 pour la dernière année. Le montant de la location pour l'année 2017 s'élève à 9 720.59€.

2017 10 24 : vente d'une concession trentenaire aux noms de monsieur Caule René et Madame Réale Jeanine épouse Caule à compter du 20 octobre 2017 moyennant la somme de 3 693 €.

2017 10 25 : signature d'un contrat de prestation-animation avec l'association NAI NO Production pour l'animation d'ateliers de composition et de réalisation de morceaux de musique pour les élèves de l'école de musique et de danse pour un concert qui sera donné le 24 février 2018 au Pôle Culturel à titre payant pour un montant de 2 364,00 € ;

2017 10 26 : signature d'une convention de formation avec NG Formations sur le thème : Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes le 20/11/2017 la journée, le 22/11/2017 le matin et le 23/11/2017 le matin pour 1 agent moyennant la somme de 175,49 € TTC.

2017 10 27 : signature d'une convention de formation avec M. André ESCLAPEZ pour une formation sur le thème hygiène et procédures HACCP en restauration collective durant 5 journées de 3 heures moyennant la somme de 1 800 € TTC.

2017 10 28 : signature d'une convention de formation avec Digito dont le thème est la mise en route de Windows 2016 en lien avec la téléphonie 3CX d'une durée de 6 jours pour 4 agents moyennant la somme de 4 032 € TTC.

2017 10 29 : signature d'une convention de formation avec M. André ESCLAPEZ pour une formation sur le thème hygiène et procédures HACCP en restauration collective-Satellites Restauration Scolaire Sorgues durant 10 journées de 2 heures moyennant la somme de 1 000 € TTC.

2017 10 30 : Signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle « AKSAK – Les Artisans du Temps » avec l'association « Sur le Pont » le 31 mars 2018 au Pôle Culturel pour un montant de 2 771.20 €.

2017 10 31 : réalisation d'une ligne de trésorerie de 2 000 000.00 € avec la Caisse d'Epargne avec les caractéristiques suivantes :

- Durée : 364 jours
- Pas de montant minimum de tirage
- Taux d'intérêt EONIA : 0.70%
- Commission de non utilisation : 0.10%

2017 10 32 : règlement de la cotisation pour l'année 2017 à l'association Conseil National des villes et villages fleuris pour un montant de 400.00 € TTC.

2017 11 01 : remboursement du vandalisme de la salle du stade Chevalier le 02/01/2017. Suite à la déclaration de sinistre n° 2017104716B l'assurance de la commune, la SMACL, a proposé une indemnité d'un montant de 8 006.64 €, un chèque a été émis.

2017 11 02 : Renouvellement d'un contrat administratif d'occupation du domaine public pour un appartement de type 5 du groupe scolaire Elsa Triolet sis 413 boulevard Jean Cocteau à Mme LE COADOU, de fixer la durée du contrat précaire et révoquant avec préavis de 2 mois, contrat courant du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2018.

2017 11 03 : signature d'une convention de mise à disposition d'un bus 9 places, Fiat Ducato immatriculé DF-663-PS, avec l'association Basket Club de Sorgues. Convention passée pour les déplacements suivants :

- Aubenas le vendredi 17 novembre 2017
- Saint Vallier le mardi 5 décembre 2017

2017 11 04 : concession d'une case de columbarium à Monsieur et Madame GUTTADORO Serge à compter du 10 mars 2017, pour une durée de 10 ans, moyennant la somme de 346 €.

2017 11 05 : signature d'un nouveau bail de location du presbytère avec M. Daniele TEDESCO nouveau curé de la paroisse de Sorgues, bail portant le montant du loyer à 127 € / par

2017 11 06 : signature d'un contrat de prestation de service avec l'association 1,2,3... MAGIE pour assurer l'animation du spectacle de Noël du Multi Accueil avec son spectacle « Sculpture sur Ballons » le 21 décembre 2017 dans la cour du château Pamard à titre payant pour un montant de 300,00 €.

2017 11 07 : signature d'un marché à procédure adaptée pour l'achat de produits d'entretien pour l'année 2018 avec les sociétés COLDIS et IGUAL, marché ainsi réparti :

Lot n°1 : produits divers avec la société COLDIS pour un minimum de 4 487,41 € TTC et un maximum de 8 967,33 € TTC.

Lot n°2 : papiers avec la société COLDIS pour un minimum de 7 013,52 € TTC et un maximum de 12 376,32 € TTC.

Lot n°3 : sacs plastiques avec la société COLDIS pour un minimum de 2 527,20 € TTC et un maximum de 4 072,08 € TTC.

Lot n°4 : produits nettoyants avec la société COLDIS pour un minimum de 2 614,25 € TTC et un maximum de 4 424,69 € TTC.

Lot n°5 : produits alimentaires jetables avec la société COLDIS pour un minimum de 4 926,78 € TTC et un maximum de 10 570,80 € TTC.

Lot n°6 : papiers avec la société IGUAL pour un minimum de 5 405,44 € TTC et un maximum de 10 694,78 € TTC.

Lot n°7 : produits spécifiques piscine avec la société COLDIS pour un minimum de 1 390,20 € TTC et un maximum de 3 987,90 € TTC.

2017 11 08 : signature d'un contrat avec la société SAFEXIS-EUROPE pour une mission de vérification et de maintenance de systèmes Safesty First de la cuisine centrale à titre payant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 pour un montant forfaitaire annuel de 992,40 € TTC.

2017 11 09 : signature d'un contrat avec la société SAFEXIS-EUROPE pour une mission de vérification et de maintenance de systèmes Safesty First de la cuisine centrale à titre payant pour un montant forfaitaire annuel de 1 159,20 € TTC, le contrat prendra effet le jour de sa notification jusqu'au 31 décembre 2018.

2017 11 10 : signature d'un contrat avec la société Air Liquide France Industrie pour la mise à disposition d'emballages de gaz medium et grandes bouteilles le contrat prendra effet le 1^{er} janvier 2018, pour une durée de 5 ans, pour un montant forfaitaire de 558,00 € TTC.

2017 11 11 : signature d'un contrat avec le bureau VERITAS EXPLOITATION concernant la vérification périodique des ascenseurs et monte charge des bâtiments communaux, le contrat prendra effet le jour de sa notification jusqu'au 31 décembre 2018 pour un montant forfaitaire annuel de 1 062,00 € TTC.

2017 11 12 : signature d'un contrat avec les établissements POITEVIN pour assurer la mission d'entretien et vérification annuelle du matériel d'horlogerie sur les installations de l'église, hôtel de ville et centre administratif à titre payant à compter de la notification jusqu'au 31 décembre 2018 pour un montant forfaitaire annuel de 600,00 € TTC.

2017 11 13 : signature d'un contrat avec les établissements POITEVIN pour la vérification et l'entretien des paratonnerres de l'église et de l'Hôtel de Ville à titre payant à compter de la notification jusqu'au 31 décembre 2018 pour un montant forfaitaire annuel de 340,00 € HT.

2017 11 14 : signature d'un contrat de cession avec l'association « Les Singuliers Associés » pour 2 représentations du spectacle Histoire de signes organisées par la médiathèque de Sorgues le 13 janvier 2018 pour un montant de 1 950 € TTC.

2017 11 15 : signature d'un contrat de prestation avec la Compagnie En Décalage pour l'organisation d'une Murder Party le 20 janvier 2018 par la médiathèque pour un montant de 1 800,00 € TTC.

2017 11 16 : signature d'un contrat de prestation avec l'association Le Théâtre AL ANDALUS pour la lecture de la dictée géante par Joëlle Richetta organisée le 27 janvier 2018 par la médiathèque de Sorgues à titre payant pour un montant de 250,00 € TTC.

2017 11 17 : signature d'un contrat de prestation avec Marie Noëlle BILOUS pour participation à une rencontre littéraire organisée le 19 janvier 2018 par la médiathèque pour un montant de 600,00 € TTC.

2017 11 18 : signature avec ENEDIS de la contribution financière concernant l'extension du réseau public d'électricité place Charles de Gaulle pour un montant de 7 210,00 € TTC.

2017 11 19 : conclusion du marché subséquent n°2 pour la fourniture d'électricité avec la société EDF, marché conclu pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2018 et pour un tarif, estimé, de 316 295,15 € TTC.

2017 11 20 : Avenant à un marché à procédure adaptée avec l'Imprimerie Rimbaud pour des travaux d'impression. Avenant augmentant le montant du marché de 237,60 € TTC concernant le lot n°2 du marché défini dans la décision municipale n° SJ 01/2017.

2017 11 21 : signature d'un marché à procédure adaptée de transports scolaires pour l'année 2018 avec Voyage Arnaud prenant effet le premier jour de l'année 2018 suivant sa notification jusqu'au 31 décembre 2018. Le marché est ainsi réparti :

Lot n°1 : Rotations piscine pour un minimum de 5 000,00 € TTC et un maximum de 10 000 € TTC.

Lot n°2 : Prestations occasionnelles à l'intérieur de la ville sans maintien du bus sur place pour un minimum de 8 000,00 € TTC et un maximum de 22 000,00 € TTC.

Lot n°3 : Prestations occasionnelles à l'extérieur de la ville avec maintien du bus sur place pour un minimum de 4 500,00 € TTC et un maximum de 12 000,00 € TTC.

2017 11 22 : signature d'une convention de mise à disposition de locaux avec le centre social CéSam et l'association ADVSEA de la salle Générat tous les jeudis de 9H00 à 12H00 du 23 novembre 2017 21 décembre 2017.

2017 11 23 : signature de la convention de formation du 31/10/2017 avec Systèmes Vidéo Digital sur le thème BVMS pour une durée de 2,5 jours dans les locaux de la ville pour un coût de 3 060€ TTC

2017 11 24 : signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation pour la prestation d'artistes et de variétés avec Studio 84 le mardi 6 décembre 2017 pour un montant 4 600,29 € TTC.

2017 11 25 : signature d'un avenant contrat pour l'enlèvement des véhicules mis en fourrière avec la société Auto-Dépannage-Service. Avenant concernant l'augmentation du montant maximum, fixé par la Décision Municipale du 29 décembre 2016, montant passant de 16 500 € à 19 500€ TTC.

2017 11 26 : cession de véhicules municipaux à la société SUD OCCASION : moto suzuki (800 TN 84, 4496 TF 84 et 4497 TN 84), Citroen C 15 (6151 WK 84) Citroen xsara (6293 XD84), Peugeot partner (557 WB 84), Peugeot 306 (1903 WA 84) et Peugeot Fourgon (8585 TG 84) , moyennant la somme de 1 000 €

017 11 27 : concession d'une case de columbarium à Monsieur OLLIER Robert à compter du 13 novembre 2017, pour une durée de 10 ans, moyennant la somme de 380 €.

2017 11 28 : vente d'une concession trentenaire aux noms de Madame Vidaillac Josiane veuve Mascaux à compter du 10 novembre 2017 moyennant la somme de 3 017 €.

2017 11 29 : signature d'une convention pour la mise en œuvre du dispositif « carte temps libre » (ancien chèques loisirs) avec la CAF de Vaucluse à dater du 1er janvier 2018 et ce jusqu'au 31 décembre 2018.

2017 11 30 : signature d'une convention de formation avec ODF sur le thème : habilitation électrique non électricien titre BE manœuvre du 7 au 8 décembre 2017 moyennant la somme de 285,60 € TTC.

2017 11 31 : signature d'une convention de formation avec Rexel Sorgues sur le thème : contrôle d'accès sur le matériel de la marque PRASTEL. La formation aura lieu sur une journée dans les locaux de la ville moyennant la somme de 1 020 € TTC.

LE MAIRE INFORME LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL QUE LE TABLEAU DE LA DELIBERATION N° DCM_2017_11_22 DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 NOVEMBRE DERNIER, CONCERNANT LA MODIFICATION DU TABLEAU DES INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS, EST CONSULTABLE A LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES.

FINANCES

1. **AVANCE SUR LES SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES** - (Commission des Finances du 27/11/17) – Rapporteur : Mireille PEREZ
 Sur le rapport présenté par Mireille PEREZ ;
 Après en avoir délibéré,
 Le Conseil Municipal accorde les avances sur subventions 2018 suivantes :

Association/Organisme	Montant de l'avance 2018	Date de versement	Imputation comptable
Sorgues Basket Club	70 000 €	Application de la convention	411/6574
Centre Communal d'Action Sociale	260 000 €	Janvier 2018	5200/657362
Espace Culturel des Loisirs et des Arts	12 000 €	Janvier 2018	33 1/6574
Mission Locale Jeunes Grand Avignon	9 919 €	Janvier 2018	520/65738
Centre d'Animation Socio-éducative de la Ville de Sorgues	125 000 €	Janvier 2018	522/6574
Ecole OGEC Marie Rivier	90 471 €	Janvier 2018 dont 38 678 € au titre de l'école maternelle et 51 793 € au titre de l'école primaire	211/657485 pour l'école maternelle et 212/657485 pour l'école primaire
Ecole Rudolf Steiner	3 007 €	Janvier 2018	212/657489

précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif principal 2018 sur les imputations listées dans le tableau ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

2. **SUBVENTIONS 2018 AUX COOPERATIVES SCOLAIRES POUR LES CLASSES TRANSPLANTEES** - (Commission des Finances du 27/11/17) – Rapporteur : Christelle PEPIN
 Sur le rapport présenté par Christelle PEPIN
 Après en avoir délibéré,
 Le Conseil Municipal valide le montant de subvention pouvant être alloué au titre de l'année scolaire 2017/2018 aux coopératives scolaires au titre des classes transplantées selon le tableau ci-dessous :

5

Ecoles	Classes	Lieux	Dates	Nombre d'Enfants	Nombre de Jours	Montant de subvention	Nombre d'Enfants Classe de neige	Supplément subvention classe de neige	Montant de subvention
MAILLAUDE	2CM2 AB + 1CE2 C	Ancelle	22 au 26/01/2018	78	5	2 028,00 €	78	1 248,00 €	3 276,00 €
JAURES	CM1A+CM1B	DEVESSET	du 11 au 15/06/2018	52	5	1 352,00 €		0,00 €	1 352,00 €
MOURRE de SEVE	1CP+2CE1	St Jean de Monclar	du 22 au 26/01	47	5	1 222,00 €	47	752,00 €	1 974,00 €
BECASSIERES Elémentaire	CE2+CM1	Seyne les Alpes	?	57	5	1 482,00 €	57	912,00 €	2 394,00 €
BECASSIERES Elémentaire	1CP+1CE1/CE2	St Jean de Monclar/Sisteron	?	51	5	1 326,00 €	51	816,00 €	2 142,00 €
MARIE RIVIER	CM1+CE2	La Bréole	?	45	3	702,00 €		0,00 €	702,00 €
MARIE RIVIER	CM2+CM1/CM2	Fontaine de Vaucluse	?	49	5	1 274,00 €		0,00 €	1 274,00 €
MARIE RIVIER	CP+CE1	La Motte Chalangeon	?	65	3	1 014,00 €		0,00 €	1 014,00 €
ELSA TRIOLET	CM1	Fontaine de Vaucluse	du 03 au 6/04/2017	24	4	499,20 €		0,00 €	499,20 €
ELSA TRIOLET	CP+CE1+CM2	St Jean de Monclar	du 19 au 23 février	45	4	936,00 €	45	720,00 €	1 656,00 €
F.MISTRAL	CE2+CM1+CM1/CM2+CM2	?	?	95	5	2 470,00 €		0,00 €	2 470,00 €
				608	49	14 305,20 €	278	4 448,00 €	18 753,20 €

Précise que l'attribution se fait sur un forfait de 5,20 € par enfant et par jour avec un supplément de 16 € par enfant en cas de classe de neige ; précise que le montant de subvention correspondant à un montant plafond, les versements ne seront effectués par la commune qu'à réalisation effective des classes transplantées soit sur présentation par les coopératives de leurs justificatifs de séjour (hébergement et transporteurs) ; dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif principal 2018 sur l'imputation budgétaire 6574.

Adopté à l'unanimité

6

3. SUBVENTIONS 2018 AUX COOPERATIVES SCOLAIRES POUR LES TRANSPORTS COLLECTIFS - (Commission des Finances du 27/11/17) – Rapporteur : Christelle PEPIN

Sur le rapport présenté par Christelle PEPIN

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal fixe le montant de subvention pouvant être alloué au titre de l'année scolaire 2017/2018 aux coopératives scolaires au titre des transports scolaires hors classes transplantées selon le tableau ci-dessous :

Ecoles	Nombre estimatif d'élèves	Nombre de classes	Montant de subvention
Bécassières élémentaire	203	8	827.50 €
Bécassières maternelle	107	4	427.50 €
Elsa Triolet élémentaire	162	7	685.00 €
Elsa Triolet maternelle	95	4	397.50 €
Frederi Mistral élémentaire	156	7	670.00 €
Frederi Mistral maternelle	95	4	397.50 €
Gérard Philippe	95	4	242.50 €
Jean Jaurès	331	14	846.50 €
La Pinède	122	5	308.00 €
Le Parc	135	5	327.50 €
Séviigné maternelle	60	3	270.00 €
Maillaude	193	8	489.50 €
Mourre de Sève	154	7	406.00 €
Séviigné élémentaire	63	3	200.00 €
	1 971	83	6 495,00 €

Précise que l'attribution se fait sur un forfait de 25 € par classe majoré d'1,5 € par élève le montant ne pouvant pas être inférieur à 200 € pour les écoles Jean Jaurès, Séviigné élémentaire, Maillaude, Mourre de Sève, Pinède, Le Parc et Gérard Philippe ; **précise** que l'attribution se fait sur un forfait de 40 € par classe majoré de 2,5 € par élève le montant ne pouvant pas être inférieur à 200 € pour les écoles Elsa Triolet, Frédéric Mistral, Bécassières et Séviigné maternelle ; **précise** que le montant de subvention correspondant à un montant plafond, les versements ne seront effectués par la commune qu'à réalisation effective des transports collectifs soit sur présentation par les coopératives de justificatifs des transporteurs et **dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif principal 2018 sur l'imputation budgétaire 6574.

Adopté à l'unanimité

4. ENREGISTREMENT COMPTABLE DES MISES A DISPOSITION DE PERSONNEL AUX ASSOCIATIONS - (Commission des Finances du 27/11/17) – Rapporteur : Patricia COURTIER

Sur le rapport présenté par Stéphane GARCIA ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal valide le montant total des mises à disposition soit 143 795,78 € qui sera enregistré au budget principal de la ville 2017 selon le tableau ci-dessous par :

- L'émission de titres qui se fera sur le compte 70848.

- L'émission de mandats qui se fera sur le compte 6574.

Mise à disposition du personnel communal au bénéfice des associations sociales, culturelles et sportives –	
Situation exercice 2017 Mises à disposition du 1/11/2016 au 31/10/2017	
CCAM	56 631.92 €
ECLA	38 043.19 €
AMDS	7 584.98 €
ASSER	850.40 €
ASVBC	3 263.52 €
ASRO	7 971.74 €
SBC	5 984.00 €
TCS	7 728.43 €
ES	6 628.27 €
KCS	9 109.33 €
TOTAL	143 795.78 €

Adopté à l'unanimité

5. **TARIFS 2018** - (Commission des Finances du 27/11/17) – Rapporteur : Denis RENASSIA
Sur le rapport présenté par Denis RENASSIA,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal fixe les tarifs municipaux applicables au 1er janvier 2018 selon le tableau consultable à la direction des finances ; **précise** que seront appliqués les montants des ressources mensuelles plancher et plafond en vigueur fixés par la Caisse d'Allocations Familiales et à retenir pour le calcul des participations familiales dans les structures d'accueil de jeunes enfants bénéficiaires de prestations et relatives aux tarifs appliqués pour les crèches de la commune sans nouvelle délibération de celle-ci.
Adopté à l'unanimité
6. **AVIS SUR LES VACATIONS FUNERAIRES**- (Commission des Finances du 27/11/17) – Rapporteur : Mireille PEREZ
Sur le rapport présenté par Mireille PEREZ ;
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la fixation du montant des vacations funéraires au montant minimal de 20 € l'objectif étant de ne pas alourdir le coût des obsèques pour les familles et **précise** que ce montant fera l'objet d'un arrêté de Monsieur le Maire.
Adopté à l'unanimité
7. **ABANDONS DE CREANCE SUR LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**- (Commission des Finances du 27/11/17) – Rapporteur : Stéphane GARCIA
Sur le rapport présenté par Stéphane GARCIA,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal acte le montant des abandons de créance réalisés par la SDEI au titre de la surtaxe assainissement d'un montant de 1 520.04 € HT et 1 669.02 € TTC pour la période de novembre 2016 à octobre 2017 inclus et **dit** que cette perte de recettes est retracée au budget annexe de l'assainissement 2017 par:
- un titre au 70611 pour acter la recette due par les abonnés.
- un mandat au 658 pour acter la perte de recette liée aux impayés.
Adopté à l'unanimité
8. **AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP ET AE/CP)** - (Commission des Finances du 27/11/17) – Rapporteur : S. GARCIA
Sur le rapport présenté par Stéphane GARCIA ;
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal modifie les Autorisations de Programme (AP), les Autorisations d'Engagement (AE) et la répartition des Crédits de Paiement (CP) tels que présentés dans les tableaux consultables à la direction des finances ; **crée** une autorisation de programme sur le budget principal de la ville pour l'opération de rénovation de la salle des fêtes pour un montant de 3 500 000 € sur les exercices 2017 à 2019 ; **crée** une autorisation de programme sur le budget principal pour les acquisitions liées à la résiliation de la convention d'intervention foncière avec l'EPF PACA pour un montant de 1 129 567.59 € sur les exercices 2017 à 2019.
Adopté à l'unanimité
9. **DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE** - (Commission des Finances du 27/11/17) – Rapporteur : Stéphane GARCIA
Sur le rapport présenté par Stéphane GARCIA ;
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°3 du Budget principal de la ville voté le 23 Mars 2017 consultable à la direction des finances.
Adopté à l'unanimité

10. **OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2018 DE LA COMMUNE**- (Commission des Finances du 27/11/17) – Rapporteur : Stéphane GARCIA
 Sur le rapport présenté par Stéphane GARCIA ;
 Après en avoir délibéré,
 Le Conseil Municipal accepte un montant d'anticipation au budget principal 2018 de 1 000 000.00 € hors crédits de paiement 2018 et autorise l'inscription par anticipation au Budget principal 2018 des crédits d'investissements selon le tableau ci-dessous :

CHAPITRE	ARTICLES	LIBELLE	CREDITS OUVERTS AU 01/01/2018
16	165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT	1 000,00
21	2111	ACQUISITION TERRAINS DIVERS RESERVE FONCIERE	30 000,00
	2112	TERRAINS DE VOIRIE	10 000,00
	2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	20 000,00
	2135	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENT	20 000,00
	2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	15 000,00
	21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	20 000,00
	21568	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE INCENDIE ET DEFENSE VIDEOPROTECTION	25 000,00
	2158	ACQUISITIONS MATERIEL SERVICES TECHNIQUES	10 000,00
	2183	ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE	30 000,00
	2184	MOBILIER CENTRE ADMINISTRATIF MOBILIER ECOLES	4 000,00 5 000,00
	2188	AUTRES MATERIEL DE POLICE ACQUISITION MATERIEL ILLUMINATIONS	10 000,00 10 000,00
20	202	FRAIS D'ETUDES PLU	20 000,00
	2031	FRAIS D'ETUDES	10 000,00
	2033	FRAIS D'INSERTION	10 000,00
	2051	ACQUISITION LOGICIELS INFORMATIQUE	10 000,00
204	204182	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS	15 000,00
	20422	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX ORGANISMES PRIVES	10 000,00
23	2313	TRAVAUX DIVERS	695 000,00
23	2315	INSTALLATIONS MATERIELS ET OUTILLAGES TECHNIQUES	20 000,00
TOTAL			1 000 000,00

Adopté à l'unanimité

11. OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2018 DE LA COMMUNE - (Commission des Finances du 27/11/17) –

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Sur le rapport présenté par Stéphane GARCIA ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte un montant d'anticipation au budget annexe de l'assainissement 2018 de 34 000,00 € hors crédits de paiement 2018 et autorise l'inscription par anticipation au Budget annexe de l'assainissement 2018 des crédits d'investissements selon le tableau ci-dessous :

CHAPITRE	ARTICLES	LIBELLE	CREDITS OUVERTS AU 01/01/2018
20	2031	FRAIS D'ETUDES	5 000,00 €
20	2033	FRAIS D'INSERTION	5 000,00 €
23	2315	INSTALLATIONS MATERIELS ET OUTILLAGE TECHNIQUE	24 000,00 €
TOTAL			34 000,00 €

Adopté à l'unanimité

Sortie de JF LAPORTE

12. APPLICATION FINANCIERE DE LA CONVENTION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNE DE SORGUES ET LE CCAS DE LA VILLE DE SORGUES - (Commission des Finances du 27/11/17) –

Rapporteur : Raymond PETIT

Sur le rapport présenté par Raymond PETIT ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve le montant total du concours dû par le CCAS à la ville de Sorgues au titre de l'application de la convention de service du 16 novembre 2016 au 15 novembre 2017 à 84 348 € selon le tableau consultable à la direction des finances ; accepte le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 84 348 € au CCAS et dit que les écritures sont enregistrées au budget principal 2017 de la commune par :

- L'émission d'un titre sur le compte 70873.

-L'émission d'un mandat sur le compte 657362.

Adopté à l'unanimité

13. MODIFICATION DU GUIDE DE LA DEPENSE – Rapporteur : Stéphane GARCIA

Sur le rapport présenté par Stéphane GARCIA,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal accepte la modification du guide de la dépense en ce qui concerne la fixation d'un seuil pour les unités fonctionnelles en fournitures et services à 15 000 € HT.

Lorsque l'autorité compétente au sein de notre entité décidera de recourir à une procédure, telle que définie aux articles 27 et 59 du décret N°2016-360, elle devra respecter le guide de la dépense modifié concomitamment.

Une copie du guide de la dépense est consultable au service juridique par toute personne souhaitant en prendre connaissance.

Le guide de la dépense et la nomenclature ne pourront être modifiés qu'en étant soumis à nouveau à l'approbation de notre structure délibérante.

Adopté à l'unanimité

Retour de J.F. LAPORTE

Arrivée de S. FERRARO

10

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT

14. **CITE DES GRIFFONS : ACOUSITION D'UN LOGEMENT ET UN GARAGE APPARTENANT AUX CONSORTS FONT** - (Commission Aménagement du Territoire du 29 novembre 2017) – Rapporteur : J. F. LAPORTE
Sur le rapport présenté par Mireille PEREZ,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide d'acquérir moyennant la somme totale de 16 450 € le logement et le garage de la Cité des Griffons à Sorgues, appartenant aux consorts FONT, édifié sur les parcelles cadastrées section DV : 53, 47, 48 et BB 119, 24 ; **approuve** le compromis de vente concrétisant cet accord ; **autorise** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ; **dit** que cette opération bénéficie des dispositions de l'article L.1042 du Code Général des Impôts ; **dit** que la Commune se charge des frais liés et nécessaires à la régularisation de la présente ; **dit** que la présente acquisition sera régularisée par acte authentique devant notaire et **dit** que la dépense est inscrite au budget de la Commune fonction 8242, nature 2138.
Adopté à l'unanimité
15. **INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : RMB S. A. S.**
- (Commission Aménagement du Territoire du 29 novembre 2017) – rapporteur : I. APPRIOU
Sur le rapport présenté par I. APPRIOU,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal dit que conformément au titre 3 – Modalités d'exécution, voies de recours, chapitre 3.3. Publicité, de l'Arrêté Préfectoral du 14/09/2017, le Conseil Municipal a pris connaissance de l'arrêté en date du 14 septembre 2017 par lequel, M. le Préfet de Vaucluse a validé l'enregistrement et définit la portée et les conditions générales d'exploitation de l'installation de la Sté RMB, auquel ont été annexés l'Arrêté ministériel de prescriptions générales du 26 décembre 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations de broyage, concassage, criblage, etc., relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2515 de la nomenclature des I. C. P. E. et l'Arrêté ministériel de prescriptions générales du 10 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux stations de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2517 de la nomenclature des I. C. P. E.
Pris acte
16. **ACHAT DE PARCELLES SUITE A LA MISE EN DEMEURE D'ACQUERIR DES CONSORTS GRENOD** - (Commission aménagement du territoire et habitat du 29 novembre 2017) - F. THOMAS
Sur le rapport présenté par F. THOMAS,
Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal donne suite à la mise en demeure des consorts GRENOD en proposant d'acquérir la totalité de leurs parcelles en l'état au prix estimé par l'avis des Domaines du 27 mars 2017, et à l'exception des parcelles cadastrées CT 201 et CT 202 déjà acquises par la Commune le 16 septembre 1982 et 17 et 18 décembre 2014 ; **achète** ainsi pour un montant de 276 263,30 € conformément à l'avis de France domaine en date du 27 mars 2017, la totalité des parcelles CT 7 (1 256 m²), CT 9 (1 466 m²), CT 10 (14 460 m²), CT 12 (3 629 m²), CT 13 (3 440 m²), CT 17 (424 m²), CT 199 (1 242 m²), CT 200 (437 m²) CT 217 (35 m²), CT 220 (13 198 m²), CT 222 (2 117 m²), CT 223 (14 457 m²), CT 263 (282 m²), CT 281 (709 m²), CT 283 (875 m²), CT 284 (6 782 m²), CT 286 (209 m²), et CT 287 (682 m²), appartenant au consort GRENOD et en partie grevées des emplacements réservés C50, C54 et H10 ; **autorise** Monsieur le Maire à prendre tout acte et mesure utiles à cet effet, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et notamment l'acte authentique de cession à venir ; **dit** que cette opération bénéficie des dispositions de l'article L.1042 du Code Général des Impôts ; **dit** que la présente décision d'acquisition devra être régularisée par acte authentique devant notaire et **dit** que la dépense sera inscrite au budget de la Commune, fonction 82, article 211109.
Adopté à l'unanimité

11

PROXIMITE ET COHESION POLITIQUE DE LA VILLE

17. **VERSEMENT DE SUBVENTION PAR LA COMMUNE DE SORGUES A L'ASSOCIATION « MISSION LOCALE JEUNES GRAND AVIGNON »** - (Commission Proximité et Cohésion / politique de la ville du 29/11/17) – Rapporteur : F. THOMAS
Sur le rapport présenté par F. THOMAS,
Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal autorise le versement du solde de la subvention sollicitée au titre de l'année 2017, à savoir 23 003 € déduction faite de l'acompte déjà versé conformément à la convention ; **sollicite** le

versement des crédits pris sur les ouvertures disponibles au titre du budget principal de la Ville, sur le compte Service Proximité et Cohésion / Contrat de ville 300/65738.
Adopté à l'unanimité

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

18. MODIFICATION DE LA DELIBERATION INSTAURANT LE RIFSSEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) -

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Sur le rapport présenté par Thierry LAGNEAU ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal fixe l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus :

- de substituer à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu et notamment les primes et indemnités liées à des fonctions ou sujétions particulières mentionnées dans la délibération du 25 juin 2015 (cf cumul possible détaillé selon annexe consultable à la Direction des Ressources Humaines),
- de prévoir la possibilité du maintien à titre individuel, aux fonctionnaires concernés, de leur montant antérieur plus élevé en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984.
- de décider que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence.
- que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

Adopté à l'unanimité

DIVERS

19. DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR LES COMMERCES DE DETAIL POUR L'ANNEE 2018 - Rapporteur : Monsieur le Maire

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal donne un avis favorable aux dates et au nombre de dimanches concernés par la dérogation au repos dominical pour les commerces de détail pour l'année 2018 proposés par le Maire, à savoir les dimanches suivants :

- 14 janvier, 1er juillet, 25 novembre, 2, 9, 16, 23 et 30 décembre 2018.

Adopté à la majorité

1 abstention : V. POINT

20. MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF DE « PARTICIPATION CITOYENNE : VOISINS VIGILANTS » SUR LES LOTISSEMENTS 4^{ème} – 5^{ème} – 6^{ème} AVENUES - Rapporteur : M. DESFOUR

Sur le rapport présenté par D. DESFOUR,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve la mise en œuvre du dispositif de participation citoyenne sur les lotissements 4^{ème} – 5^{ème} – 6^{ème} AVENUES et autorise Monsieur le Maire à signer le protocole ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

Fait à Sorgues, le 20/12/17

Le Maire

Thierry LAGNEAU

COMMUNE DE SORGUES

2.1.2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le **vingt-trois novembre** à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le seize novembre deux-mille dix-sept, se sont réunis dans la salle du conseil municipal du centre administratif, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : T. LAGNEAU – S. GARCIA – S. FERRARO – V. MURZILLI – D. DESFOUR – C. PEPIN – R. PETIT – F. THOMAS – S. SOLER – I. APPRIOU – J. GRAU – E. ROCA – D. RENASSIA – P. COURTIER – J.F. LAPORTE – P. DUPUY – M. NIQUE – T. ROUX – M. PEREZ – A. LAHRIFI – G. GERENT – G. ENDERLIN – C. MATHIEU

Absents : V. TORMO – A.M. KOVACEVIC – ST FERRARO – V. POINT – V.JULLIEN

Représentés par pouvoir : C. RIOU – A. MILON – S. LAGNEAU – E. CATILLON – R. PATURAUX -

A été nommée secrétaire de séance : A. LAHRIFI

DCM_2017_11_n° 17

MODALITÉS DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu l'ordonnance n° 2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme,
Vu le décret n° 2012-290 du 29 février 2012 relatif aux documents d'urbanisme,
Vu le code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-45 à L.153-48,
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 24 mai 2012,
Vu l'arrêté N° A_2017_n°09/13 en date 15/09/2017, prescrivant la procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme, en vue de :

1/ modifier le zonage pour créer un sous-secteur spécifique à l'aire d'autoroute de Sorgues ;

2/ modifier le règlement :

- intégration du nouveau secteur dans le règlement ;
- évolutions mineures visant à améliorer l'instruction des permis ;
- correction d'une erreur matérielle relative à l'implantation des constructions par rapport à l'autoroute en zone UD.

Considérant que cette procédure de modification peut revêtir une forme simplifiée dans la mesure où les modifications envisagées ont pour conséquence la majoration de possibilités de construire dans la limite de 20% résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan (articles L 153-41 du Code de l'urbanisme).

Considérant que les modalités de la mise à disposition au public doivent être précisées par le Conseil Municipal et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

Considérant que pour la mise en œuvre de la procédure de modification dans sa forme simplifiée, le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes associées mentionnées de l'article L 153-47 du Code de l'urbanisme doivent être mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations, qui seront alors enregistrées et conservées.

Considérant qu'à l'issue de la mise à disposition du public, le Maire présentera le bilan devant le Conseil Municipal, qui en délibèrera et pourra adopter le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Considérant que dans ces conditions il y a lieu pour le Conseil Municipal de délibérer sur les modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme,

Que de telles modalités, adaptées à l'importance des modifications projetées, peuvent consister dans :

- Une mise à disposition du dossier de modification simplifiée du **11 décembre 2017 au 16 janvier 2018 inclus**, à l'accueil du service urbanisme situé au centre administratif de Sorgues, aux horaires d'ouverture du public **du Lundi au Vendredi de 8H30 à 12H00 et de 13H à 17H30**.
- Dans les mêmes conditions le dossier sera également consultable sur un poste informatique.
- Un registre permettant au public de formuler ses observations sera également mis à disposition du public à l'accueil du service urbanisme situé au centre administratif de Sorgues, selon les mêmes modalités, conformément à l'article L153-47 du Code de l'Urbanisme.
- Les pièces du dossier seront également consultables sur le site internet de la commune www.sorgues.fr, rubrique territoire - urbanisme. Les observations pourront être formulées à l'adresse mail suivante : urbanismeads@sorgues.fr

Vu l'avis favorable émis par la commission d'aménagement du territoire et de l'habitat en date du 9 novembre 2017

Sur le rapport présenté par F. THOMAS,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de fixer les modalités de mise à disposition comme suit :

- Une mise à disposition du dossier de modification simplifiée du **11 décembre 2017 au 16 janvier 2018 inclus**, à l'accueil du service urbanisme situé au centre administratif de Sorgues, aux horaires d'ouverture du public **du Lundi au Vendredi de 8H30 à 12H00 et de 13H à 17H30**.
- Dans les mêmes conditions le dossier sera également consultable sur un poste informatique.
- Un registre permettant au public de formuler ses observations sera également mis à disposition du public à l'accueil du service urbanisme situé au centre administratif de Sorgues, selon les mêmes modalités, conformément à l'article L153-47 du Code de l'Urbanisme.
- Les pièces du dossier seront également consultables sur le site internet de la commune www.sorgues.fr, rubrique territoire - urbanisme. Les observations pourront être formulées à l'adresse mail suivante : urbanismeads@sorgues.fr

DIT que le dispositif de la présente délibération fera l'objet d'un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, les dates, le lieu et les heures auxquels le public pourra consulter le dossier et formuler des observations et que cet avis sera publié en caractères apparents, dans un journal diffusé dans le département, au moins huit jours avant la mise à disposition du public.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage dans le hall du centre administratif durant un mois et pendant toute la durée de la mise à disposition du public.

DIT que le projet de modification simplifiée éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées et des observations du public sera ensuite approuvé par délibération motivée du Conseil Municipal.

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre les mesures de publicités de la présente délibération ainsi que les modalités de la mise à disposition telles qu'elles ont été fixées et de signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

La présente délibération sera transmise au Préfet de Vaucluse

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le 23/11/17
Le Maire,

Thierry LAGNEAU

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la compétence
en Préfecture le 23/11/17. Et de la publication le 23/11/17.
Le Maire.
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,
Bertrand COMBES

ARRETES

OCTOBRE

2017/10/01 : Arrêté municipal N° 10/2017 d'un permis de détention pour un chien de catégorie 1 accordé à ERB Camille.

2017/10/02 : Arrêté portant délégation à M. Gérent de fonctions d'Etat Civil de M. le Maire le 23/09/2017 à 15h30.

2017/10/03 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise Suffren TP pour le branchement sur le réseau d'eau potable 163 chemin du Bois Marron à compter du 11/10/2017 et ce pour une durée de 15 jours ouvrés.

2017/10/04 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise JAUFFRET Déménagement au numéro 155 ru du Siphon à compter du 30/10/2017 et ce pour une durée de 1 jour ouvré.

2017/10/05 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise CPCP TELECOM pour la pose et le tirage de câble téléphonique rue Maillaude , route d'Entraigues, rue du Ronquet et avenue Pablo Picasso à compter du 23/10/2017 et ce pour une durée de 20 jours ouvrés.

2017/10/06 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour la pose d'un échafaudage à l'association Passerelle au niveau de la traverse Héraud à compter du 09/10/2017 et ce pour une durée de 12 jours ouvrés.

2017/10/07 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise Artiste DUBOUT pour la réfection de tôlerie du pont route de l'OISELAY à compter du 23/10/2017 et ce pour une durée de 20 jours ouvrés.

2017/10/08 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise CG FERRE pour des travaux de terrassement et de déroulage de câbles HTA pour le projet de la Maison DAVID et Foillard avenue Paul Floret à compter du 23/10/2017 et ce pour une durée de 20 jours ouvrés.

2017/10/09 : Arrêté portant sur l'implantation d'une borne J11 et marquage au sol au niveau du 169 rue des Célestins afin d'empêcher le stationnement de tout véhicule.

2017/10/10 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise NEOTRAVAUX pour le renouvellement du réseau d'assainissement eaux usées au droit du carrefour chemin du Badaffier, route d'Entraigues, rue du Mont Ventoux ainsi qu'au droit du carrefour rue Maillaude route d'Entraigues du 09/10/2017 au 01/11/2017.

2017/10/11 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise CPCP TELECOM pour la pose et le tirage de câble optique et ouverture de chambre rue Jean Gione, rue Jean Lepoutre à compter du 10/10/2017 et ce pour une durée de 20 jours ouvrés.

2017/10/12 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour la SARL COMELEC pour le balisage et la mise en sécurité de la chambre de tirage et passage de la fibre optique en conduite existante, chantier mobile chemin des Confines à compter du 23/10/2017 et ce pour une durée de 30 jours ouvrés.

2017/10/13 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour la SARL COMELEC pour le balisage et la mise en sécurité lors de l'ouverture des chambres de tirage sur trottoir et chaussée, chantier mobile route d'Entraigues à compter du 23/10/2017 et ce pour une durée de 30 jours ouvrés.

2017/10/14 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour la SARL COMELEC pour le tirage de fibre optique en conduite existante Orange, chantier mobile île de l'Oiselay à compter du 23/10/2017 et ce pour une durée de 30 jours ouvrés.

2017/10/15 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise SOBECA concernant des travaux de terrassement pour la mise en place d'un câble électrique avenue Palissy, avenue Pierre et Marie Curie à compter du 16/10/2017 et ce pour une durée de 45 jours ouvrés.

2017/10/16 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise CG FERRE pour des travaux de terrassement et de déroulage de câbles HTA, réalisation de fouilles sur le trottoir et confection de boîtes de jonction HTA avenue Marc Lepoutre à compter du 19/10/2017 et ce pour une durée de 2 jours ouvrés.

2017/10/17 : Arrêté autorisant la mise en dépôt d'animaux au refuge de la SPA vauclusienne. Les chiens appartenant à monsieur Gonzales Stéphane seront mis en dépôt pour une durée de 8 jours, ils pourront être rendus à leur propriétaire si celui-ci respecte l'arrêté n° 2017-08-68.

2017/10/18 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise Colas Midi Méditerranée concernant des travaux de raccordement de conduite AEP sise chemin des Daulands à compter du 23/10/2017 et ce pour une durée de 90 jours ouvrés. La circulation ne sera pas interrompue et une déviation sera mise en place rue de la Poinsarde et allée des Bécassières.

2017/10/19 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise BAS MONTEL concernant la rénovation du parking de la nouvelle CPAM, traverse Heraud à compter du 23/10/2017 et ce pour une durée de 25 jours ouvrés.

2017/10/20 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour la SARL COMELEC pour le tirage de fibre optique en conduite existante Orange, chantier mobile boulevard Salvador Allende, route d'Entraigues, route de Châteauneuf du Pape, boulevard Jean Cocteau, Avenue d'Orange, avenue Paul Floret, Avenue d'Avignon, lotissement les Confines et route de Vedène à compter du 23/10/2017 et ce pour une durée de 30 jours ouvrés.

2017/10/21 : Arrêté temporaire réglementant la circulation et le stationnement sur le parking de la Salle des Fêtes pour le vide grenier du 21/10/2017. Le stationnement et la circulation sont interdits à tout véhicule, sur le parking de la salle des fêtes, du vendredi 20 octobre 2017 18h au samedi 21 octobre 2017 20h.

2017/10/22 : Arrêté réglementant le stationnement place Dis Iero. Le stationnement de tout véhicule est interdit place Dis Iero sur les emplacements situés devant l'hôtel de ville du jeudi 9

novembre 2017 17h au vendredi 10 novembre 2017 16h et du dimanche 12 novembre 2017 17h au lundi 13 novembre 2017 17h.

2017/10/23 : Arrêté réglementant la circulation et le stationnement place Dis Iero à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre. Le stationnement et la circulation de tout véhicule sont interdits place Dis Iero vendredi 10 novembre 2017 17h et au samedi 11 novembre 2017 14h.

2017/10/24 : Arrêté réglementant la circulation et le stationnement aux abords du cimetière à l'occasion de la fête de la Toussaint. Le marché aux fleurs aura lieu du samedi 28 octobre 2017 à partir de 7h au mercredi 1^{er} novembre 2017 20h sur le parking du cimetière, entrées n° 1 et n° 2. Pendant la période précitée le stationnement est interdit de l'intersection de la rue du Caire et chemin du Fournalet dans le sens chemin du Fournalet / avenue Pierre et Marie Curie sur 150 mètres.

2017/10/25 : Arrêté temporaire réglementant la circulation et le stationnement sur le parking de la Salle des Fêtes pour le vide grenier du dimanche 29/10/2017. Le stationnement et la circulation sont interdits à tout véhicule, sur le parking de la salle des fêtes, du samedi 28 octobre 2017 18h au dimanche 29 octobre 2017 20h.

2017/10/26 : Arrêté autorisant l'ouverture d'un débit de boissons temporaire, de 3^{ème} catégorie, à l'association Foyer Laïque de l'Oiselet à l'occasion du vide grenier du 29 octobre 2017 à la salle des fêtes de 8h à 18h.

2017/10/27 : Arrêté autorisant l'ouverture d'un débit de boissons temporaire, de 3^{ème} catégorie, à l'association SLC Sixties à l'occasion de la soirée disco années 80 qui aura lieu à la salle des fêtes le samedi 18 novembre 2017 de 21h30 au dimanche 19 novembre 2017 3h.

2017/10/28 : Arrêté portant autorisation d'ouverture d'un établissement recevant du public, clinique Fontvert service stomatologie. La clinique est autorisée à ouvrir un service de stomatologie.

2017/10/29 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour la SARL Garcia concernant la pose d'un échafaudage et la réfection de la façade au croisement de l'avenue Paul Floret et l'avenue Jean Jaurès à compter du 06/11/2017 et ce pour une durée de 15 jours ouvrés.

2017/10/30 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour la société Thorion TD Terrassement concernant des travaux de branchement du gaz, avenue Paul Floret à compter du 30/10/2017 et ce pour une durée de 10 jours ouvrés.

2017/10/31 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour Mme DUFOND concernant le déménagement du domicile sis 128 rue Pélissier, à compter du 17/10/2017 et ce pour une durée de 1 jour ouvré.

2017/10/32 : Arrêté portant délégation à Mme. Ingrid APPRIOU de fonctions d'Etat Civil de M. le Maire le 21/10/2017 à 15h30.

2017/10/33 : Arrêté portant délégation à Mme. Ingrid APPRIOU de fonctions d'Etat Civil de M. le Maire le 21/10/2017 à 16h.

2017/10/34 : Arrêté portant délégation à Mme. Ingrid APPRIOU de fonctions d'Etat Civil de M. le Maire le 21/10/2017 à 16h30.

2017/10/35 : Arrêté temporaire réglementant la circulation et le stationnement sur le parking de Bouscarle pour l'installation d'un cirque. Le stationnement et la circulation sont interdits à tout véhicule, sur le parking Bouscarle côté piscine sur l'espace délimité par le mur de clôture de la piscine jusqu'au portique de sortie, du mercredi 1^{er} novembre 2017 à 17h00 au samedi 2 novembre 2017 21h00.

2017/10/36 : Arrêté portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public. Les membres du groupe facebook « Sorgues c'est par ici » sont autorisés à occuper une partie du parc municipal le 21/10/2017 de 12h00 à 17h00 afin d'y organiser un pique-nique champêtre.

2017/10/37 : Arrêté réglementant le stationnement place Dis Iero. Le stationnement de tout véhicule est interdit place Dis Iero sur les emplacements situés devant l'hôtel de ville du vendredi 20/10 2017 18h00 au samedi 21/10/2017 17h30.

2017/10/38 : Arrêté portant sur l'implantation de panneaux stop et réglementant la vitesse Lotissement Les Ritournelles. Les panneaux stop seront installés aux intersections du chemin des Ritournelles, considéré comme prioritaire et des voies désignées ci après :

- Allée des Ecrins
- Impasse du Florilège
- Impasse du Rigaudon

La vitesse de tous les véhicules est limitée à 30 km/h dans le lotissement des Ritournelles et ses voies adjacentes.

2017/10/39 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public de trois places de parking avenue d'Avignon pour Mme Jennifer MICOUT concernant le déménagement du 21 avenue d'Avignon, autorisation donnée pour le 22 octobre de 13h00 à 19h00.

2017/10/40 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise Suffren TP pour le branchement sur le réseau d'eaux usées rue des Rosiers à compter du 31/10/2017 et ce pour une durée de 15 jours ouvrés.

2017/10/41 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise CPCP TELECOM pour le tirage de câble et raccordement au 551/571 route d'Entraigues à compter du 23/10/2017 et ce pour une durée de 10 jours ouvrés.

2017/10/42 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise DEBELEC pour des travaux de raccordement au profit d'ENEDIS impasse du Bois Marron à compter du 12/11/2017 et ce pour une durée de 2 jours ouvrés.

2017/10/43 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public au 88 rue Ducrest pour M. Serge PIPITONE concernant le déménagement du 21 avenue d'Avignon, autorisation donnée à compter du 27/10/2017 pour une durée de 2 jours ouvrés.

2017/10/44 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise Colas Midi Méditerranée concernant des travaux de terrassement, pose de réseaux, remblais et réfection de voirie rue Ducrest à compter du 16/11/2017 jusqu'au 01/11/2018. La circulation sera interrompue de 8h00 à 17h00.

2017/10/45 : Arrêté portant délégation de signature à un agent. A compter de ce jour (03 octobre 2017) Monsieur le Maire de Sorgues donne, sous sa surveillance et sa responsabilité délégation de signature à Mme OLIVIER Marilyne dans le cadre de sa fonction pour :

- La légalisation des signatures.
- Les copies et extraits d'actes d'état civil enregistrés dans la commune.
- La certification conforme des documents à destination de l'étranger.
- L'enregistrement, la modification, la dissolution d'un Pacte Civil de Solidarité (PACS).

2017/10/46 : Arrêté portant délégation de signature à un agent. A compter de ce jour (03 octobre 2017) Monsieur le Maire de Sorgues donne, sous sa surveillance et sa responsabilité délégation de signature à Mme DAMINIANI Muriel dans le cadre de sa fonction pour :

- La légalisation des signatures.
- Les copies et extraits d'actes d'état civil enregistrés dans la commune.
- La certification conforme des documents à destination de l'étranger.
- L'enregistrement, la modification, la dissolution d'un Pacte Civil de Solidarité (PACS).

2017/10/47 : Arrêté portant délégation de signature à un agent. A compter de ce jour (03 octobre 2017) Monsieur le Maire de Sorgues donne, sous sa surveillance et sa responsabilité délégation de signature à Mme GERENT Jessy dans le cadre de sa fonction pour :

- La légalisation des signatures.
- Les copies et extraits d'actes d'état civil enregistrés dans la commune.
- La certification conforme des documents à destination de l'étranger.
- L'enregistrement, la modification, la dissolution d'un Pacte Civil de Solidarité (PACS).

2017/10/48 : Arrêté portant délégation de signature à un agent. A compter de ce jour (03 octobre 2017) Monsieur le Maire de Sorgues donne, sous sa surveillance et sa responsabilité délégation de signature à Mme GUILLOT Sabine dans le cadre de sa fonction pour :

- Les avis de dépôt relatifs aux autorisations d'urbanisme.
- La transmission des dossiers ADS, en consultation au service SDAP (Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine) et Groupement Grand Avignon (SDIS) dans le cadre des AT, DDT de Vaucluse Pôle Accessibilité dans le cadre des AT.

2017/10/49 : Arrêté portant délégation de signature à un agent. A compter de ce jour (03 octobre 2017) Monsieur le Maire de Sorgues donne, sous sa surveillance et sa responsabilité délégation de signature à Mme LANGLADE CORINNE dans le cadre de sa fonction pour :

- Les avis de dépôt relatifs aux autorisations d'urbanisme.
- La transmission des dossiers ADS, en consultation au service SDAP (Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine) et Groupement Grand Avignon (SDIS) dans le cadre des AT, DDT de Vaucluse Pôle Accessibilité dans le cadre des AT.

2017/10/50 : Arrêté portant délégation de signature à un agent. A compter de ce jour (03 octobre 2017) Monsieur le Maire de Sorgues donne, sous sa surveillance et sa responsabilité délégation de signature à Mme LOZANO Christine dans le cadre de sa fonction pour :

- La légalisation des signatures.

- Les copies et extraits d'actes d'état civil enregistrés dans la commune.
- La certification conforme des documents à destination de l'étranger.
- L'enregistrement, la modification, la dissolution d'un Pacte Civil de Solidarité (PACS).

2017/10/51 : Arrêté portant délégation de signature à un agent. A compter de ce jour (03 octobre 2017) Monsieur le Maire de Sorgues donne, sous sa surveillance et sa responsabilité délégation de signature à Mme MILLET Claudie dans le cadre de sa fonction pour :

- La légalisation des signatures.
- Les copies et extraits d'actes d'état civil enregistrés dans la commune.
- La certification conforme des documents à destination de l'étranger.
- L'enregistrement, la modification, la dissolution d'un Pacte Civil de Solidarité (PACS).

2017/10/52 : Arrêté réglementant le stationnement place Dis Iero. Le stationnement de tout véhicule est interdit place Dis Iero sur les emplacements situés devant l'hôtel de ville du jeudi 26 octobre 2017 18h au vendredi 27 octobre 2017 15h30. Ces emplacements sont strictement réservés aux mariés et aux invités de la cérémonie de mariage du 27 octobre 2017.

2017/10/53 : Arrêté ordonnant la levée de mise en dépôt des chiens de M. Gonzales Stéphane, ce dernier ayant respecté l'arrêté municipal n° 2017/08/68.

2017/10/54 : Arrêté interdisant l'accès au site du Plan d'eau de la Lionne durant les travaux des Cabanes des Grands Cépages. La circulation et le stationnement de tous véhicules et piétons sont interdits durant la durée des travaux sur le site. Seuls les véhicules de secours, de service et les véhicules autorisés sur ce chantier n'y sont pas tenus.

2017/10/55 : Arrêté autorisant l'ouverture d'un débit de boissons temporaire, de 3^{ème} catégorie, à l'association Jeux Sorguais à l'occasion du loto du 4 novembre 2017 à la salle des fêtes.

2017/10/56 : Arrêté portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public du terrain de football au parc municipal. La société « Apide Vision » est autorisés à occuper le terrain de football Léo Lagrange, à l'occasion de la journée Drones, le 18/11/2017 de 8h00 à 18h00.

2017/10/57 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise Colas Rhône Alpes Auvergne concernant des travaux de réparations de fourreaux France Télécom, avenue Antoine Laurent Lavoisier à compter du 08/11/2017 et ce pour une durée de 15 jours ouvrés.

2017/10/58 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public au 88 rue Ducrès pour M. David CASAS concernant l'occupation de 3 places de stationnement sur l'avenue Jean Jaurès , autorisation donnée à compter du 28/10/2017 pour une durée de 2 jours ouvrés.

2017/10/59 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise Ferré CG pour des travaux de raccordement électrique 84 impasse Joseph à compter du 20/11/2017 et ce pour une durée de 1 jour ouvré.

2017/10/60 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise DEBELEC Nîmes pour des travaux de raccordement aérien avec stationnement de courte durée d'une nacelle rue des Glycines à compter du 10/11/2017 et ce pour une durée de 1 jour ouvré.

NOVEMBRE

2017/11/01 : Arrêté portant permission de stationnement place Charles de Gaulle pour le Bistrot de Sorgues. Madame et Monsieur BRESSY sont autorisés à installer une terrasse devant l'hôtel de ville, une terrasse de 211,46 m² et sur l'allée centrale de la place une terrasse de 137,85 m². La présente permission court du 1^{er} décembre 2017 au 30 novembre 2018 moyennant une redevance de 5€ le m² par an soit 1 746,55 € pour 12 mois.

2017/11/02 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise PROXIMARK Méditerranée concernant des travaux de marquage routier cours de la République à compter du 09/11/2017 et ce pour une durée de 7 jours ouvrés.

2017/11/03 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise GASNAULT BTP concernant des travaux de renouvellement de canalisation d'eau potable route de Châteauneuf du Pape à compter du 31/10/2017 et ce pour une durée de 151 jours ouvrés.

2017/11/04 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise GASNAULT BTP concernant des travaux de renouvellement de vannes impasse du Caire à compter du 31/10/2017 et ce pour une durée de 4 jours ouvrés. La circulation ne sera pas interrompue, un alternat par feux tricolores sera mis en place.

2017/11/05 : Arrêté portant sur l'implantation d'un panneau stop à l'intersection de l'avenue Louis Pasteur et le chemin de Guerre, le chemin de Guerre sera considéré comme prioritaire.

2017/11/06 : Arrêté réglementant le stationnement place Dis Iero. Le stationnement de tout véhicule est interdit place Dis Iero sur les emplacements situés devant l'hôtel de ville du vendredi 17 novembre 2017 18h au samedi 18 novembre 2017 15h30. Ces emplacements sont strictement réservés aux mariés et aux invités de la cérémonie de mariage du 18 novembre 2017.

2017/11/07 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise DEBELEC Nîmes concernant des travaux de raccordement aéro-souterrain 97 rue des Rosiers à compter du 24/11/2017 et ce pour une durée de 1 jour ouvré.

2017/11/08 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise SUFFREN TP concernant des travaux de branchement eau potable et eaux usées chemin du Grand Gigognan à compter du 20/11/2017 et ce pour une durée de 2 jours ouvrés.

2017/11/09 : Arrêté portant autorisation d'occupation du domaine public sur l'esplanade du Boulodrome à l'occasion de l'installation du cirque de Venise pour la mise en œuvre de spectacles scolaires de Noël du jeudi 7 décembre 2017 à 8H 00 au samedi 16 décembre 2017 19H 00.

2017/11/10 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise DEBELEC Nîmes concernant des travaux de raccordement souterrain pour ENEDIS avenue de la Serre à compter du 20/12/2017 et ce pour une durée de 1 jour ouvré.

2017/11/11 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour la SARL COMELEC concernant des travaux de pose de fibre optique en conduite France

Télécom, chantier mobile concernant le chemin Grange des Roues, le boulevard Jean Cocteau, le chemin des Pompes, le chemin des Combes et le chemin des Confines à compter du 27/11/2017 et ce pour une durée de 30 jours ouvrés.

2017/11/12 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise FERRE concernant des travaux de terrassement et d'alimentation électrique du BISTROT, place Charles de Gaulle à compter du 16/11/2017 et ce pour une durée de 5 jours ouvrés.

2017/11/13 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise Multi Services Habitat concernant des travaux de bétonnage chemin du Badaffier à compter du 20/11/2017 et ce pour une durée de 5 jours ouvrés.

2017/11/14 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise DEBELEC Nîmes concernant des travaux de raccordement pour ENEDIS avenue de la Serre à compter du 20/12/2017 et ce pour une durée de 1 jour ouvré.

2017/11/15 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise SAS ALIANS TP concernant des travaux de réfection de l'armoire Orange sise avenue Pierre et Marie Curie à compter du 20/11/2017 et ce pour une durée de 12 jours ouvrés.

2017/11/16 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise SAS ALIANS TP concernant des travaux chambre télécom sise boulevard Jean Cocteau à compter du 20/11/2017 et ce pour une durée de 12 jours ouvrés.

2017/11/17 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise SARL Garcia concernant des travaux de réfection de façade avec pose d'un échafaudage au croisement de l'avenue Paul Floret et de l'avenue Jean Jaurès à compter du 20/11/2017 et ce pour une durée de 15 jours ouvrés.

2017/11/18 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public, pour l'entreprise GIACOMETAUX concernant des travaux de remplacement de gabarit du pont SNCF, rue du Caire et rue du Mont Ventoux, pour une durée d'une demi-journée pendant la période du 20/11/2017 au 01/12/2017.

2017/11/19 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour la SARL COMELEC concernant des travaux de réparation de conduites télécom sur trottoir route de Vedène à compter du 29/11/2017 et ce pour une durée de 21 jours ouvrés.

2017/11/20 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour la SARL COMELEC concernant des travaux de pose de fibre optique lotissement les Chênes Verts à compter du 27/11/2017 et ce pour une durée de 30 jours ouvrés.

2017/11/21 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour la SARL COMELEC concernant des travaux de pose de fibre optique en conduite souterraine Orange, avenue Louis Dacquin à compter du 27/11/2017 et ce pour une durée de 30 jours ouvrés.

2017/11/22 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour la SARL COMELEC concernant des travaux de pose de fibre optique en conduite France Télécom, impasse des Pompes à compter du 27/11/2017 et ce pour une durée de 30 jours ouvrés.

2017/11/23 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour la SARL COMELEC concernant des travaux de pose de fibre optique en conduite France Télécom, chemin du Grand Coulet à compter du 27/11/2017 et ce pour une durée de 30 jours ouvrés.

2017/11/24 : Arrêté autorisant l'ouverture d'un débit de boissons temporaire, de 3^{ème} catégorie, à l'association Chœur de France à l'occasion du thé dansant qui aura lieu à la salle des fêtes le 19 novembre 2017 à la salle des fêtes.

2017/11/25 : Arrêté interdisant la consommation de narguilé (chicha). L'utilisation et la consommation de narguilé (chicha) sont interdites du 1^{er} mars au 31 décembre de chaque année de 15H00 à 7H00 du matin dans les espaces définis ci-dessous :

- Dans un périmètre de 20m aux abords de tous les lieux d'habitation de la commune.
- Dans l'enceinte et dans un périmètre de 20m aux abords de tous les parcs, places, parkings, espaces publics, établissements scolaires et de formation, lieux de culte.
- Dans l'enceinte et dans un périmètre de 20m aux abords de tous les bâtiments communaux, équipements sportifs, culturels et socio-éducatifs.

2017/11/26 : Arrêté de numérotage, rectificatif, des constructions. Vu le permis de construire, il convient d'attribuer des points d'accès numériques aux lots 4,5,7 et 8 du lotissement « Jardins des Confines 2 ».

2017/11/27 : Arrêté individuel d'alignement de la voie dénommée « Avenue CESSAC ».

2017/11/28 : Arrêté individuel d'alignement de la voie dénommée « Chemin ILE d'OISELAY ».

2017/11/29 : Arrêté individuel d'alignement de la voie dénommée « Avenue PAUL FLORET ».

2017/11/30 : Arrêté temporaire règlementant la circulation et le stationnement place Charles de Gaulle à l'occasion des festivités de Noël les 15 et 16 décembre 2017.

2017/11/31 : Arrêté autorisant l'ouverture d'un débit de boissons temporaire, de 3^{ème} catégorie, à l'association Lion's Club à l'occasion des festivités de Noël place Charles de Gaulle le 02 décembre 2017.

2017/11/32 : Arrêté temporaire règlementant la circulation et le stationnement place Charles de Gaulle à l'occasion des festivités de Noël les 6 décembre 2017 17H00 au 11 décembre 2017 17H00.

2017/11/33 : Arrêté autorisant l'ouverture d'un débit de boissons temporaire, de 3^{ème} catégorie, à l'association CAP Sorgues à l'occasion des festivités de Noël :

- Place de la République le samedi 2 décembre 2017
- Place Dis Iero le samedi 23 décembre 2017

2017/11/34 : Arrêté temporaire autorisant l'occupation temporaire du domaine public à l'occasion des festivités de Noël le samedi 2 et le dimanche 3 décembre 2017 place Charles de Gaulle.

2017/11/35 : Arrêté temporaire autorisant l'occupation temporaire du domaine public à l'occasion des festivités de Noël le samedi 2 décembre 2017 place de la République sur l'espace situé face aux numéros 72 à 84.

2017/11/36 : Arrêté temporaire règlementant la circulation place Charles de Gaulle du samedi 2 décembre 2017 23H00 au dimanche 3 décembre 2017 21H00.

2017/11/37 : Arrêté temporaire règlementant la circulation et le stationnement place Charles de Gaulle et dans le centre ville à l'occasion de la Parade Lumineuse du 23 décembre 2017.

2017/11/38 : Arrêté temporaire règlementant la circulation et le stationnement place Dis Iero à l'occasion du spectacle pyrotechnique du samedi 23 décembre 2017. Le stationnement et la circulation sont interdits place Dis Iero du vendredi 22 décembre 2017 17H00 au samedi 23 décembre 2017 22H00.

2017/11/39 : Arrêté temporaire règlementant la circulation et le stationnement place Dis Iero à l'occasion de la cérémonie du 5 décembre 2017. Le stationnement et la circulation sont interdits place Dis Iero du lundi 4 H au mardi 5 décembre 2017 14H00.

2017/11/40 : Arrêté portant incorporation d'un bien sans maître dans le domaine privé communal. Il s'agit de l'incorporation du terrain cadastré CD 100 de 885 m² sis à Bourdine.

2017/11/41 : Arrêté temporaire règlementant la circulation et le stationnement place à l'occasion de la circulation d'un petit train dans la commune les samedi 2, 9, 16 et 23 décembre 2017.

2017/11/42 : Arrêté temporaire règlementant la circulation et le stationnement place Charles de Gaulle à l'occasion du lancement des festivités de Noël du vendredi 1^{er} décembre 17H00 au samedi 2 décembre 2017 23H00, le stationnement et la circulation sont interdits place Charles de Gaulle.

2017/11/43 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour le sieur PEDERZOLI Bruno concernant des travaux de rénovation de façade avec pose d'un échafaudage, 97 rue du Ronquet à compter du 24/11/2017 et ce pour une durée de 2 jours.

2017/11/44 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour la SARL COMELEC concernant le tirage de fibre optique en conduite existante Orange, chantier mobile concernant le boulevard Salvador Allende, la route d'Entraigues, la route de Chateaufort du Pape, le boulevard Jean Cocteau, l'avenue d'Orange, l'avenue d'Avignon, le lotissement Les Confines et la route de Vedène à compter du 04/12/2017 et ce pour une durée de 30 jours ouvrés.

2017/11/45 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour la SARL COMELEC concernant le tirage de fibre optique en conduite existante Orange, chantier mobile île de l'Oiselay à compter du 04/12/2017 et ce pour une durée de 30 jours ouvrés.

2017/11/46 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise ERT Technologies la pose et le raccordement de fibre optique avenues François Maurice, Louis Pasteur et allée Beaufort à compter du 04/12/2017 et ce pour une durée de 20 jours.

2017/11/47 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise SAS Sorgues Construction concernant le stationnement d'un camion de gravats, 40 rue Ducrès, à compter du 23/11/2017 et ce pour une durée de 3 jours.

2017/11/48 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise TPK SARL concernant la réalisation de deux branchements d'eaux usées, avenue Paul Floret, à compter du 04/12/2017 et ce pour une durée de 10 jours.

2017/11/49 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise Gasnault BTP concernant des travaux de renouvellement de vannes, avenues Lavoisier et Thomas Edison , à compter du 05/12/2017 et ce pour une durée de 4 jours.

2017/11/50 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise Colas Rhône Alpes concernant des travaux de réparation de fourreaux France Telecom, avenue Antoine Laurent de Lavoisier, à compter du 27/11/2017 et ce pour une durée de 5 jours.

2017/11/51 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise 4M Provence concernant des travaux de remplacement de regard, allée des Prés, à compter du 30/11/2017 et ce pour une durée de 5 jours.

DECEMBRE

2017/12/01 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise SUFFREN concernant des travaux de renouvellement d'un poteau incendie 180 rue des Mimosas à compter du 06/12/2017 et ce pour une durée de 2 jours.

2017/12/02 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise SUFFREN concernant des travaux de branchement d'eau potable 1132 chemin de l'île de l'Oiselet à compter du 11/12/2017 et ce pour une durée de 2 jours.

2017/12/03 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour la SARL FGM concernant des travaux Enedis route de Vedène à compter du 01/01/2018 et ce pour une durée de 30 jours.

2017/12/04 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise COMELEC concernant des travaux de pose de fibre optique en conduite Orange existante, avenue d'Avignon, boulevard Roger Ricca et avenue Paul Floret à compter du 11/12/2017 et ce pour une durée de 30 jours.

2017/12/05 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise PROXIMARK concernant des travaux de marquage routier, avenue Georges Braque et avenue Louis Dacquin à compter du 06/12/2017 et ce pour une durée de 12 jours.

2017/12/06 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise CPCP TELECOM concernant des travaux de tieage de câble dans chambre existante pour alimentation Lotissement les Jardins de Fatoux, boulevard Jean Cocteau et chemin de Fatoux à compter du 18/12/2017 et ce pour une durée de 30 jours.

2017/12/07 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise AFFACOM concernant des travaux de changement de câbles sur chambres télécom, rue des Métiers et rue Maillaude à compter du 04/12/2017 pour une durée de 30 jours.

2017/12/08 : Arrêté règlementant le stationnement parking Giry. Dans le cadre de l'animation Crèche Vivante, le stationnement de tout véhicule sera interdit sur sept places de stationnement du parking du vendredi 22 décembre 2017 17H00 au lundi 25 décembre 2017 08H00.

2017/12/09 : Arrêté règlementant la circulation et le stationnement chemin des Daulands. A l'occasion du marché de Noël du groupe scolaire Bécassière, le stationnement et la circulation seront interdits sur les portions, chemin des Daulands allée des Bécassières et chemin des Daulands chemin des Granges, le samedi 16 décembre 2017 dans les conditions suivantes :

- Le stationnement sera interdit du vendredi 15 décembre 2017 19H00 au samedi 16 décembre 2017 19H00.
- La circulation sera interdite le samedi 16 décembre 2017 de 08H00 à 19H00.

2017/12/10 : Arrêté règlementant l'accès à l'équipement urbain de loisirs de glisse installé dans le cadre des animations de fin d'année 2017. L'équipement urbain de loisirs de glisse sera ouvert :

- Vendredi 08 décembre 2017 de 16H00 à 20H00.
- Samedi 09 décembre 2017 de 10H00 à 20H00.
- Dimanche 10 décembre 2017 de 10H00 à 18H00.

2017/12/11 : Arrêté individuel d'alignement de la voie dénommée « chemin Île d'Oiselay ».

2017/12/12 : Arrêté de numérotage délivré par le Maire au nom de la commune, pour M. GRANIER Christian Chemin des Granges, n° 1 463.

2017/12/13 : Arrêté de numérotage délivré par le Maire au nom de la commune, pour Mme. PELLEGRINO Nathalie route de Vedène, n° 1 322 B.

2017/12/14 : Arrêté portant autorisation d'exploiter un taxi dans la commune. Monsieur REBOUL Jacques, titulaire de la carte professionnelle du Vaucluse n° 04-029 est autorisé à exploiter son taxi et à stationner sur l'emplacement n°1 situé avenue du 8 mai 1945 à Sorgues, autorisation pour le véhicule de type Jaguar immatriculé ES-773-FC.

2017/12/15 : Arrêté portant désignation du représentant de Monsieur le Maire à la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC). Monsieur Stéphane GARCIA, 1^{er} adjoint, est désigné comme représentant, de M. Le Maire, à la commission départementale d'aménagement commercial de Vaucluse.

2017/12/16 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise SUFFREN concernant des travaux de branchement d'eau potable Chemin du Plan du Milieu à compter du 18/12/2017 pour une durée de 2 jours.

2017/12/17 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour M. Albert LEPERS concernant des travaux de ravalement et de sous bassement de façade 235 avenue Paul Floret à compter du 13/12/2017 pour une durée de 20 jours.

2017/12/18 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise NEOTRAVAUX concernant des travaux de réhabilitation de EU, route d'Entraigues, de la rue du Mont Ventoux jusqu'au giratoire boulevard Salvador Allende à compter du 08/01/2018 et ce pour une durée de 150 jours.

2017/12/19 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise GIA INGENIERIE concernant des travaux de sondage géotechnique chemin des Ramières à compter du 11/12/2017 et ce pour une durée de 5 jours.

2017/12/20 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise SUFFREN concernant des travaux de branchement d'eau potable avenue d'Avignon à compter du 15/12/2017 et ce pour une période de 15 jours.

2017/12/21 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise BAS MONTEL concernant la mise en giratoire du carrefour sis 97 boulevard Jean Cocteau à compter du 06/12/2017 et ce pour une durée de 15 jours.

2017/12/22 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour M. Pederzoli Bruno concernant des travaux de rénovation de façade avec pose d'un échafaudage 97 rue du Ronquet, à compter du 04/12/2017 et ce pour une durée de 15 jours.

2017/12/23 : Arrêté modifiant l'arrêté n° 20/14 portant création et ouverture d'une nouvelle voie de circulation rue du Caire. L'article 3 de l'arrêté n° 20/14 est modifié comme suit :

Deux portiques limitant le gabarit des véhicules à 3,25m de hauteur sont installés de part et d'autre de l'ouvrage inférieur.

2017/12/24 : Arrêté portant autorisation d'ouverture d'un établissement recevant du public. Le magasin ACTION, situé en zone commerciale Avignon Nord Sorgues, de type M et de 3^{ème} catégorie est autorisé à ouvrir au public.

2017/12/25 : Arrêté portant dérogation collective à la règle du repos dominical des salariés. Tous les commerçants, sans exception, établis sur le territoire de la commune de Sorgues, qui se livrent à titre d'activité exclusive ou principale à la vente au détail sont autorisés à employer leurs salariés pendant toute ou partie de la journée des dimanches suivants :

- 14 janvier 2018
- 1^{er} juillet 2018
- 25 novembre 2018
- 2, 9, 16, 23 et 30 décembre 2018

2017/12/26 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise SUFFREN concernant des travaux de branchement d'eau potable 249^E chemin du Badaffier à compter du 09/01/2018 et ce pour une durée de 2 jours.

2017/12/27 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise 4M PROVENCE concernant des travaux de réparations sur les réseaux EU Avenue d'Orange à compter du 18/12/2017 et ce pour une durée de 5 jours.

2017/12/28 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise SAS Alians TP concernant des travaux de réparation sur conduite Orange route de Châteauneuf du Pape à compter du 08/01/2018 et ce pour une durée de 20 jours.

2017/12/29 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour M. GAUDIN Pierre Philippe concernant le besoin de 3 places de parking pour des travaux de

rénovation de façade 236 avenue d'Avignon à compter du 26/12/2017 et ce pour une durée de 15 jours.

2017/12/30 : Arrêté portant permission de stationnement temporaire sur le domaine public pour l'entreprise SUFFREN concernant des travaux de branchement d'eau potable 173 impasse du Bois Marron à compter du 04/01/2018 et ce pour une durée de 2 jours.